

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PRÉSIDENT BOUTEFLIKA «S'EST NETTEMENT AMÉLIORÉ»

Page 3

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

27°

ALGER

34°

TAMANRASSET

p. 2

Mercredi 8 Mai 2013 - 28 Jumada Al-Thani 1434 - N° 267 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



LE P^R AMAR AILEM, CHEF D'UNITÉ AU CHU MUSTAPHA ET PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE D'OPHTALMOLOGIE INVITÉ, HIER, AU FORUM DE DK NEWS
PLUS DE 60.000 NON-VOYANTS RECENSÉS EN ALGÉRIE

**LA CATARACTE,
1^{RE} CAUSE DE CÉCITÉ**

Page 6-7

LA JUSTICE L'A ANNONCÉ

**La grève
de l'Intersyndicale
de la santé
est «illégale»**

Page 5

L'AFFAIRE SONATRACH 2 L'INFORMATION JUDICIAIRE CONNAÎT UN RYTHME «SATISFAISANT»

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, a affirmé hier à Alger que l'information judiciaire dans l'affaire Sonatrach 2 se poursuivait à un rythme "satisfaisant" et qu'elle avait "des prolongements à l'étranger". [La suite en Page 5](#)

HISTOIRE
IL Y A 68 ANS
LES MASSACRES DU 8 MAI 1945



Pages 8-9-10-11

SCIENCE et VIE
SCIATIQUE
Quand
faut-il
consulter ?

Pages 12-13

FOOTBALL
LE MO BÉJAÏA EN LIGUE 1
...Et quand vient l'accession...
**LE VERT ET LE NOIR
ne s'épousent-ils pas ?**

Page 24

JUSTICE

GUÉ DE CONSTANTINE
**Le père
tyrannisait
sa famille,
SON FILS
LE TUE**

Page 10



MÉTÉO

27° à Alger

REGIONS NORD : DES ORAGES EN SOIRÉ

• Temps localement brumeux en début de matinée près des côtes et dans les vallées puis généralement voilé avec tendance orageuse en soirée vers les régions de l'intérieur. Les vents seront variables faibles à modérés. La mer sera belle localement peu agitée.

34° à Tamanrasset

REGIONS SUD : DES SOULÈVEMENTS DE SABLE

• Temps généralement ensoleillé. Les vents seront de secteur Est à Nord-Est (30/50 km/h) avec soulèvements de sable locaux.

Alger	max	27°	min	18°
Oran	max	32°	min	16°
Annaba	max	26°	min	15°
Béjaïa	max	29°	min	16°
Tamanrasset	max	34°	min	19°



TINDOUF

1.000 raccordements électriques prévus d'ici 2014

Quelque 1.000 branchements électriques seront réalisés dans différents quartiers de la wilaya de Tindouf dans le cadre de l'actuel quinquennat (2010-2014), a-t-on appris hier auprès de la direction de l'énergie et des mines (DEM) de la wilaya.

Dotée d'un montant d'investissement de 8,4 milliards DA, cette opération consiste en le raccordement, à l'horizon 2014, de plus de 30 foyers à la cité Tindouf-Lotfi, 190 autres dans la commune d'Oum Lâassel, 68 autres à la cité Selagua, a précisé le DEM de Tindouf.



Les mécanismes de soutien à l'emploi et les programmes de développement ont bénéficié la wilaya de Tissemsilt ont permis de générer 6.979 nouveaux postes d'emploi durant le premier trimestre de l'année en cours, a-t-on appris auprès de la direction de l'emploi.

Quelque 4.134 postes d'emploi ont été créés à la faveur des projets en cours de réalisation au titre de l'actuel quinquennat notamment dans les secteurs de la construction, de l'aménagement de voiries, de l'ouverture des pistes rurales, en plus du projet de réalisation de la ligne ferroviaire Tissemsilt- Boughezoul, selon la même source.

AFRIQUE-FMI

L'Afrique subsaharienne, nouvelle locomotive de la croissance

L'Afrique subsaharienne pourrait remplacer l'Inde et la Chine en qualité de locomotive de la croissance économique mondiale, a annoncé lundi un rapport du Fonds monétaire international (FMI) présenté en Afrique du Sud.

Selon les experts du FMI, l'Afrique subsaharienne devrait connaître cette année une croissance de 5,4% et de 6,1% en 2014. Si les pronostics s'avèrent corrects, l'Afrique pourrait dépasser l'Asie et devenir numéro un en termes de croissance.

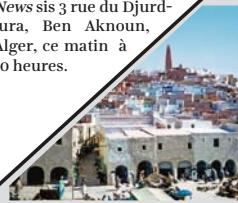


CE MATIN À 10 H
LE PR BELHANI MERIEM, CHEF DE SERVICE
HÉMATOLOGIE AU CHU BENI-MESSOUS INVITÉE
DU FORUM DE DK NEWS

Conférence sur la Journée mondiale de la thalassémie



Dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de la thalassémie, qui sera placée cette année sous le thème : « Egalité de chance à la vie », le professeur Belhani Meriem, chef de service hématologie au CHU Béni-Messous, animera une conférence-débat au Centre de presse de DK News sis 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger, ce matin à 10 heures.



GHARDAÏA

Une moisson de plus de 90 000 quintaux de céréales attendue

Une moisson de plus de 90.000 quintaux de céréales, toutes variétés confondues, est attendue dans la wilaya de Ghardaïa, pour la campagne moissons-battages de la saison 2012-2013 qui débutera la semaine prochaine, ont estimé les services agricoles (DSA).

La wilaya de Ghardaïa a consacré 2.105 hectares sous pivots de sa surface agricole utile (SAU) à la céréaliculture, durant cette campagne, ont-ils indiqué. Sur ces 2.105 ha emblavés 1.985 ha ont été consacrés au blé dur, 90 ha à l'orge et 30 ha à l'avoine, a-t-on précisé.



TISSEMSILT

Création de près de 7.000 postes d'emploi en trois mois

UE

Grève d'une partie des fonctionnaires européens

Les fonctionnaires du Conseil de l'UE étaient en grève hier à l'appel de l'Union syndicale, le plus grand syndicat de la fonction publique européenne, pour défendre leur pouvoir d'achat.

Selon le syndicat, les fonctionnaires européens risquent de perdre 60% de leur pouvoir d'achat au cours des 15 prochaines années si les Etats membres de l'UE poursuivent leur politique d'austérité. Les fonctionnaires dénoncent également le projet de faire passer l'âge de départ à la retraite de 63 ans à 67 ans.



GHLAMALLAH

L'A ANNONcé à AÏN DEFLA

Préparation d'une étude sur la conformité des crédits bancaires aux préceptes de l'islam

Une étude spécialisée sur la conformité des crédits bancaires aux préceptes de l'islam est en cours de préparation au ministère des Affaires religieuses et du Wafk, le ministre, M. Bouabdelah Ghlamallah. Cette étude, qui sera réalisée par des experts en sciences théologiques, permettra de lever toutes les équivoques relatives aux prêts bancaires, a indiqué le ministre lors d'une conférence de presse en marge du 9^e colloque sur le rite malékite.

« De nombreuses voix se sont élevées depuis quelques années au sujet de l'opportunité et des modalités de certains prêts bancaires, créant d'interminables polémiques », a noté M. Ghlamallah.

« Cette étude, qui prendra en ligne de compte les recommandations de la charia dans le domaine des pratiques usurières, permettra d'éclairer les citoyens et les personnes investies dans le monde du commerce sur de nombreux aspects », a-t-il ajouté.

Une fois achevée, cette étude devrait insuffler une dynamique aux activités commerciales et économiques que connaît le pays, a signalé M. Ghlamallah, insistant sur la nécessité de s'éloigner de certaines fetwas ne prenant pas en considération les « véritables visées de la charia ».



L'état de santé du Président Bouteflika "s'est nettement amélioré"

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, dont l'état de santé "s'est nettement amélioré", doit observer "une période normale de repos prescrit par ses médecins", a indiqué hier un communiqué de la présidence de la République.

"Les premières investigations effectuées à l'hôpital militaire Mohamed-Seghir-Nekkache d'Aïn Naâdja (Alger), où le chef de l'Etat avait été admis le samedi 27 avril 2013, suite à l'accident ischémique transitoire sans séquelles qu'il a subi, avaient montré que son état de santé ne suscitait aucune inquiétude", rappelle le communiqué.

"Ses médecins lui avaient recommandé, néanmoins, des explorations médicales complémentaires à l'hôpital parisien du Val-de-Grâce, à l'issue desquelles le président de la République va entamer la phase de repos prescrit", conclut la même source.



PROGRAMME AADL

Fin de l'actualisation des anciens dossiers dans 23 wilayas

L'actualisation des anciens dossiers AADL (Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement) a été achevée dans 23 wilayas, a indiqué hier le directeur de l'agence, M. Elias Benidir.

Près de la moitié des wilayas du pays ont actualisé la totalité des dossiers de leurs souscripteurs de 2001 et 2002 et traitent actuellement ces dossiers notamment par la consultation du fichier national de logements, a ajouté de M. Benidir au cours d'une conférence en marge du salon «Batiimatec 2013».

Pour la wilaya d'Alger, l'AADL reçoit toujours les anciens souscripteurs pour actualiser leurs dossiers et ambitionne d'achever cette opération mi-juin pour les

souscripteurs de 2002.

Selon M. Benidir, l'agence a pris en charge près de 147.000 dossiers dans la wilaya d'Alger dont 30% ont été rejetés. Les anciens souscripteurs dont les dossiers ont été actualisés dernièrement et approuvés après la vérification du fichier national de logements, ont commencé dimanche à retirer l'ordre de versement pour payer la première tranche du prix de leurs logements.

Concernant le lancement des nouveaux projets AADL, M. Benidir a rappelé que l'agence a négocié avec de grandes entreprises nationales et étrangères pour l'étude et la réalisation de plus 35.000 logements dont près 17.000 ont obtenu l'accord du gouvernement

pour la passation de marchés de gré à gré.

Ces accords ont permis le lancement de huit «grands» chantiers sur sept wilayas, notamment à Sidi Bel-Abbès où la première pierre du nouveau programme a été posée récemment par le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Abdelmadjid Tebboune.

Les négociations se poursuivent toujours par ailleurs avec les sociétés mixtes nouvellement créées pour la prise en charge d'une «grande» partie du programme, a ajouté M. Benidir. Quant aux grands ensembles intégrés dépassant 5.000 logements, l'AADL compte lancer des consultations sélectives sur la base de la «short list» qui sera arrêtée à l'issue de l'évaluation des



offres reçues. Le ministère de l'Habitat avait lancé un avis de présélection national et international dont plus de 200 multinationales de 13 nationalités ont retiré le cahier des charges. Une commission nationale a été déjà installée afin de classer ces entreprises et examiner leurs offres, et compte publier la liste des entreprises retenues prochainement.

OPGI Octroi de 20% des projets de logements aux jeunes promoteurs à Tamanrasset

Vingt pour cent (20%) de l'ensemble des projets de construction de logement relevant de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de Tamanrasset ont été octroyés aux jeunes promoteurs de cette wilaya, a-t-on appris hier auprès des responsables de cette institution.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'application de la décision des pouvoirs publics d'accorder 20% des marchés publics aux micro-entreprises de jeunes, montés par le biais des différents dispositifs de soutien à l'emploi. Ces projets permettront à leurs bénéficiaires la création de postes d'emploi, l'amélioration de leurs capacités professionnelles et la promotion de leurs entités, a indiqué le directeur de l'OPGI, M. Nour-Eddine Brais.

Les jeunes promoteurs de la wilaya de Tamanrasset ont bénéficié de plus de 20 opérations de l'ensemble des programmes de logement en cours de réalisation actuellement, dont les travaux d'aménagement de nouveaux logements, ainsi que d'autres travaux dans le secteur de l'habitat, a-t-on souligné de même source.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE MARCHANDISES ILLICITES Pour la conjugaison des efforts entre pays et institutions

La conjugaison des efforts et l'échange d'expérience entre les différents pays et institutions ont été recommandés, hier à Alger, par le directeur de la police judiciaire Abdelkader Kar Bouhadba, à l'occasion d'un séminaire national de lutte contre le trafic de marchandises illégales et l'atteinte aux droits à la propriété intellectuelle.

Dans son discours d'ouverture du séminaire organisé par la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) et l'Organisation internationale de police Interpol, M. Bouhadba a insisté sur l'échange d'expérience afin de renforcer davantage la lutte contre le trafic de marchandises illégales, expliquant qu'il s'agit de préserver la santé des citoyens et les droits de la propriété intellectuelle des artistes.

M. Bouhadba, qui est délégué pour l'Afrique au Comité exécutif d'Interpol, a également considéré que la lutte contre ce phénomène doit impliquer les citoyens, la société civile et les opérateurs économiques dans le but de généraliser la culture de



bannissement de tout ce qui est contrefait. Il a en outre relevé que les réformes engagées par l'Algérie, induisant la libéralisation du marché local, ont encouragé la culture de la consommation d'où une profusion de produits sur le marché national.

Le directeur général de la PJ a fait observer que le marché algérien est «envahi» par divers produits et marchandises provenant de différents pays, ce qui a boosté la demande et l'offre au détriment de la qualité. Il a également

indiqué que le développement des technologies de l'information et de la communication a touché la publicité par laquelle les producteurs exercent un maquillage sur les consommateurs avec comme objectifs le gain facile, faisant observer que la variété de produits proposés fait qu'une partie de marchandises n'est pas identifiée et constitue une menace pour la santé des consommateurs.

Pour lutter contre la contrefaçon, le directeur de la Police judiciaire a assuré que l'Algérie a

pris des dispositions à même de protéger l'économie nationale, mais aussi les droits de la propriété intellectuelle en organisant toute activité commerciale ainsi que les importations des produits. La DGSN a introduit des aménagements au sein de l'organisation de la PJ et de la police des frontières, a-t-il dit, ajoutant que les trois laboratoires de la police scientifique, situés à Alger, Oran et Constantine procèdent à des contrôles de la qualité, facilitant ainsi le travail des agents de la DGSN sur le terrain.

Ces efforts ont permis de réaliser des résultats encourageants dans la mesure où plus de 180 affaires de contrefaçon de CD et DVD et 30 autres affaires relatives à la contrefaçon de produits de beauté et de maquillage ont été traitées durant les premiers mois de l'année 2013, selon un document de la DGSN. Pour ce qui est de la lutte contre l'atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, la DGSN a signé un protocole d'accord dans ce sens avec l'Office national des droits d'auteur et voisins en 2012, a-t-

on rappelé. Le séminaire de deux jours regroupe plusieurs experts algériens et étrangers du Programme d'Interpol de lutte contre le trafic de marchandises illégales et la contrefaçon, venus notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Qatar, d'Egypte et des Emirats arabes unis.

Outre les cadres de la DGSN, des experts des différents ministères et institutions de lutte contre cette forme de criminalité y participent, notamment les ministères de la Justice, du Commerce, de l'Industrie, de la Culture ainsi que la Direction générale des Douanes algériennes.

L'objectif de ce séminaire vise à améliorer les capacités des officiers de police judiciaire chargés des affaires économiques et financières en matière de lutte contre le trafic de marchandises illégales et de l'atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, a-t-on indiqué. Une série de recommandations sanctionnera cette rencontre, qui se déroule à huis clos à l'Ecole supérieure de police de Château neuf.

FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-BELGE Opérateurs algériens et belges veulent renforcer leur partenariat

La conclusion de partenariats et d'opportunités d'affaires entre les opérateurs algériens et belges ont été au menu hier à Alger d'un forum d'affaires organisé par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI). Le président de la CACI, Tahar Kellil, a mis en avant dans son intervention les potentialités de l'économie algérienne, la stabilité politique qui prévaut en Algérie et sa bonne santé économique, appelant les hommes d'affaires belges à saisir les opportunités qu'offre le pays pour nouer des relations d'affaires.

Lors de ce forum auquel ont pris part près d'une vingtaine d'entreprises belges et une trentaine d'entreprises algériennes, M. Kellil a réaffirmé la disponibilité de la Caci à promouvoir les relations économiques et commerciales bilatérales, exhortant les hommes d'affaires des deux pays à aller vers une collaboration plus étroite pour la réalisation de projets en partenariat.

«Nous espérons renforcer nos relations dans divers secteurs économiques, accroître nos échanges commerciaux et apporter notre expérience, en particulier en matière d'infrastructures énergétiques, de construction et dans l'industrie pharmaceutique», a déclaré l'ambassadeur de Belgique, Frédéric Meurice.

«Nous avons des relations commerciales qui sont significatives, mais nous souhaitons les rehausser au niveau de l'excellence des relations politiques», a-t-il indiqué lors de cette rencontre tenue à l'occasion de la visite en Algérie d'une mission économique multisectorielle belge.

Selon l'ambassadeur belge, les négociations entre l'Algérie et la Belgique pour l'institution d'une commission mixte algéro-belge avant fin 2013 sont à un stade «avancé».

Il a appelé, dans ce sens, les opérateurs économiques algériens et belges à s'échanger les informations nécessaires sur les opportunités d'investissements en vue de nouer des partenariats «mutuellement profitables».

Des opportunités «réelles» d'investissement

Présentant le climat des affaires et de l'investissement en Algérie, la représentante de l'Andi à ce forum, Mme Haoua Sihem, a énuméré les avantages fiscaux et parafiscaux accordés aux investisseurs étrangers, la possibilité de recourir au financement local, aux institutions de garanties financières et disponibilité du foncier industriel. La représentante de l'Andi a mis l'accent sur les besoins «importants» et sur les opportunités d'investissement «réelles» que recèle l'économie algérienne, soulignant l'aisance financière considérable dont jouit l'Algérie et l'abondance des ressources naturelles.

Intervenant sous le thème «Entreprises étrangères et code des marchés publics», le commissaire aux comptes, Mouzai Wassila, a rappelé aux hommes d'affaires que le code des marchés publics a été modifié et complété pour permettre aux entreprises étrangères d'accéder à la commande publique. Toutefois, a-t-elle poursuivi, cet accès est «subordonné à la réalisation en Algérie d'un investissement par le partenaire étranger et ce dans le cadre d'un partenariat local conformément aux dispositions de l'article 24 de ce code».

Elle a rappelé que l'Algérie et la Belgique sont liées par une convention de non double imposition signée en 1991 et entrée en vigueur en 2004, par une convention relative à l'encouragement et la protection réciproque des investissements, signée en 1991 et par une autre convention relative à l'aide mutuelle judiciaire en matière civile et commerciale signée en 1970. Outre la présentation des opportunités d'investissement offertes dans les deux pays, des rencontres d'affaires sont au menu de ce forum. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a atteint les trois milliards d'euros en 2012 dont près de 2 milliards d'euros d'exportations algériennes, composées principalement de produits minéraux.

APS

ALGÉRIE - AFRIQUE

Le président Bouteflika désigne M. Bensalah pour le représenter à la 23^e réunion du Forum économique mondial sur l'Afrique

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a désigné le président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah, pour le représenter à la 23^e réunion du Forum économique mondial sur l'Afrique, prévue du 8 au 10 mai à Cape Town (Afrique du Sud), a indiqué hier un communiqué de la Présidence de la République.



ALGÉRIE - TUNISIE

M. Sellal reçoit le président de l'Assemblée constituante tunisienne



Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu mardi à Alger le président de l'Assemblée constituante tunisienne, Mustapha Ben Djaafer, a indiqué un communiqué des services du premier ministre.

L'audience a été l'occasion «de réaffirmer la qualité des relations de coopération et de fraternité ainsi que leur consolidation», a souligné la même source. La rencontre a également été l'opportunité «de rappeler que les institutions parlementaires de deux pays constituent un des

cadres privilégiés de concertation et d'approfondissement de la coopération au service des deux peuples frères». M. Ben Djaafer effectue une visite d'amitié à Alger à l'invitation du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Larbi Ould Khelifa.

ALGÉRIE - GRANDE BRETAGNE

M. Guenaïzia reçoit le chef d'état-major général des Forces terrestres britanniques

Le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Abdelmalek Guenaïzia, a reçu hier à Alger le chef d'état-major général des Forces terrestres britanniques, le général d'armée Peter Wall, a indiqué le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

L'audience, qui s'est déroulée au siège du ministère de la Défense nationale, a été «l'occasion de passer en revue l'état de la coopération militaire et sécuritaire entre les deux pays et d'étudier les voies et moyens de son développement», a précisé la même source.

Les entretiens ont aussi porté sur des «questions d'intérêt commun», ajoute le communiqué.



HYDROCARBURES

Sonatrach et Anadarko donnent le coup d'envoi de la production d'El Merk

Sonatrach et son partenaire américain Anadarko viennent de donner le coup d'envoi de la production du gisement El Merk (350 km sud est de Hassi Messaoud) qui va atteindre à terme 127.000 barils/jour, de brut et de condensat, a appris hier l'APS de sources proches du groupement Berkine.

«La production a été entamée le 15 mars dernier et l'exportation du premier brut extrait de ce gisement, situé dans le bassin de Berkine à Illizi a commencé le

3 mai», a-t-on affirmé de mêmes sources. Actuellement, le groupement Berkine, partenariat entre Sonatrach et Anadarko, qui développe le projet, produit 12.000 barils/jour. Les deux partenaires se sont mis d'accord pour atteindre l' extraction à plein régime, c'est à dire les 127.000 bj fin 2013. El Merk va aussi produire 30.000 bj de GPL.

Ce projet a coûté environ 4,5 milliards de dollars, dont 3,2 milliards de dollars pour la réalisation de l'usine de traitement du brut, selon

des chiffres déjà fournis par le groupement de Berkine. Il regroupe le développement en synergie des quatre gisements d'El Merk, d'El Khit Timissa (EKT), El Merk nord (EMN) et El Merk Est (EME).

Ses initiateurs, Sonatrach et Anadarko le présentent comme un projet complémentaire à celui de Berkine, déjà en exploitation depuis 1998, et qui va contribuer à augmenter la production globale du bassin de Berkine à plus de 300.000 barils d'hydrocarbures par jour, soit la

plus importante production après celle de Hassi Messaoud.

Le gisement d'El Merk contient des réserves prouvées de 1,2 milliard de barils de pétrole et de condensat.

Le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, a annoncé en février dernier à l'occasion de la célébration du 42^e anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures, que l'entrée en production du gisement d'El Merk était attendue pour l'année en cours, sans donner de date précise.

L'information judiciaire dans l'affaire Sonatrach 2 connaît un rythme "satisfaisant"



Suite de la page 1

Le ministre a indiqué dans une déclaration à la presse en marge d'une visite effectuée dans plusieurs structures judiciaires qu'il était impossible de déterminer la durée de l'information judiciaire dans cette affaire car "elle ne concerne pas les seules investigations effectuées en Algérie mais elle se prolonge à l'étranger et se déroule en collaboration avec des juridictions étrangères". Le ministre a affirmé que "l'instruction se déroulait à un rythme satisfaisant en dépit de difficultés objectives liées à la réponse aux commissions rogatoires internationales adressées à certains pays" ajoutant que l'enquête englobe plusieurs pays.

Rappelant que "toutes les affaires relatives à la corruption sont égales aux yeux de la justice" et que "la lutte contre la corruption doit se faire avec sagesse, pondération et fermeté", M. Charfi a souligné qu'il "n'y avait aucune raison de faire dans la précipitation dans le traitement de cette affaire". Il a précisé qu'il informera l'opinion publique en "toute transparence" des résultats de l'enquête dans cette affaire une fois terminée. M. Charfi a souligné dans le même contexte que les personnalités impliquées dans cette affaire lui conféraient un aspect sensible, mais "tous les justiciables sont égaux devant la justice qui ne privilie pas une affaire au détriment d'une autre". Il s'est en outre engagé devant les journalistes à leur communiquer les résultats des ces instructions "au moment opportun" et "durant le procès" qui aura bien lieu, a-t-il affirmé.

CASIER JUDICIAIRE

Réhabilitation systématique de 1.026.000 anciens condamnés depuis l'informatisation de l'opération

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, M. Mohamed Charfi, a affirmé hier à Alger que la justice avait réhabilité systématiquement 1.026.000 anciens condamnés depuis l'informatisation de cette opération. Le ministre a indiqué en marge d'une visite effectuée dans plusieurs structures judiciaires à Alger que les citoyens dont la durée d'inscription des peines dans leurs casiers judiciaires a expiré ont été systématiquement réhabilités conformément à la loi.

L'opération de réhabilitation systématique a commencé depuis la modernisation du secteur de la justice en 2009. Il s'agit de rendre vierge le casier judiciaire par la force de loi. Le ministre a souligné que cette opération visait "la préservation des droits du citoyen avant même qu'il ne le demande" exprimant la volonté de son département d'assouplir l'application informatique d'ici la fin décembre prochain".

La justice annonce que la grève de l'intersyndicale de la santé est "illégale"

La chambre administrative près le tribunal d'Alger, statuant en référé, a annoncé que la grève lancée par l'intersyndicale de la santé, lundi dernier, est "illégale", a indiqué hier le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière informe que la chambre administrative près le tribunal d'Alger, statuant en référé, a déclaré illégales les grèves initiées par le Syndicat national des praticiens spécialistes de santé publique (SNPSSP), le Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), le Syndicat national algérien des psychologues (SNAPSY) et le Syndicat national des professeurs de l'enseignement paramédical (SNPEPM)", a précisé le communiqué.

EN RAISON DE LEUR IMPORTANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Préserver le secteur de l'énergie et la Sonatrach

Le ministre de l'Energie et des mines, M. Youcef Yousfi, a insisté hier à Oum El Bouaghi, sur la nécessité de préserver le secteur de l'énergie et l'entreprise Sonatrach "en raison de leur rôle important pour le développement économique et social du pays".

Dans une réponse à la question d'un journaliste, M. Yousfi a affirmé que la corruption "ne touche pas tous les travailleurs et les cadres du secteur de l'énergie et des mines qui compte des travailleurs et des responsables intègres". Ce phénomène "sera combattu avec fermeté et le contrôle des entreprises sera renforcé", a assuré le ministre lors de sa visite d'inspection dans la wilaya. Le ministre a également souligné, dans ce même contexte, que "les personnes qui ont fauté seront sanctionnées" mais, a-t-il dit, "il ne faut pas toucher à la Sonatrach qui doit être préservée dans l'intérêt du pays". Evoquant la question de la lutte contre la contrebande de carburants, M. Yousfi a appelé à la "mobilisation de tous, y compris celle des citoyens" qui doivent, "dénoncer les contre-



bandiers", pour protéger l'intérêt du pays. Il a ajouté qu'une réflexion était "engagée au niveau du gouvernement pour renforcer la répression" contre ces agissements qui portent préjudice au pays. Le ministre a inspecté, au cours de sa visite de travail à Oum El Bouaghi, les projets de renforcement de l'alimentation électrique en cours dans les communes du chef-lieu de wilaya, d'Aïn Beïda, d'Aïn Zitoun et de F'kirina. Selon les explications fournies au sujet du programme d'urgence adopté à cet effet, les projets retenus seront réceptionnés "dans les plus proches délais" dans cette wilaya qui, a-t-on indiqué, "n'a pas connu de grandes coupures d'électricité durant l'été 2012 comparativement à d'autres wilayas". M. Yousfi a également inspecté le projet d'extension de la centrale électrique de F'kirina, préconisant, l'accélération des travaux d'installation des équipements pour augmenter l'énergie électrique fournie à la wilaya et à sa région. Le ministre devait présider, au terme de sa visite, une séance de travail au siège de la wilaya.

SELON LES DOUANES

Hausse de près de 76% des exportations algériennes hors hydrocarbures au 1^{er} trimestre 2013

Les exportations algériennes hors hydrocarbures ont enregistré durant le premier trimestre 2013 une «hausse remarquable» de près de 76% par rapport à la même période en 2012, a-t-on appris hier auprès des Douanes algériennes. Constituées essentiellement de produits pétroliers, ces exportations ont enregistré une nette augmentation de 75,78% durant les trois premiers mois de 2013 à 617 millions de dollars (usd).

Malgré cette «remarquable amélioration», ces exportations demeurent toujours faibles, représentant seulement 3,38% du volume global des exportations de l'Algérie, qui restent dominées par les hydrocarbures (96,96%), selon les chiffres provisoires du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). A ce rythme de croissance des exportations hors hydrocarbures, l'objectif tracé d'atteindre les deux milliards usd pourraient être dépassé à la fin de cette année.

Les principaux produits exportés sont constitués essentiellement de dérivés d'hydrocarbures et de produits agroalimentaires. Les produits hors hydrocarbures exportés sont constitués essentiellement par les «demi-produits» qui ont représenté une part de 2,11% du volume global des exportations soit l'équivalent de 429 millions usd.

Les biens alimentaires viennent en seconde position avec une part de 0,71% soit 144 millions usd suivis par les produits bruts (0,46%) à 31 millions usd et enfin les biens d'équipement industriel et les biens de consommation non alimentaire avec respectivement sept (7) millions et six (6) millions usd. Pour les produits exportés, il s'agit notamment

des huiles et produits provenant de la distillation des goudrons, qui ont enregistré une hausse de 83,7% pour atteindre 278,2 millions usd durant les trois premiers mois de 2013 contre 151,44 millions usd à la même période en 2012, précise le Cnis.

Il est à relever que les huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons ont représenté une part de plus de 45% du volume global des produits hors hydrocarbures expédiés durant le 1^{er} trimestre 2013. D'autres produits exportés ont également enregistré d'importantes hausses, tels que les alcools acycliques (+373,7%), totalisant près de 17,7 millions usd, l'hydrogène et gaz rares (+293,2%), soit 13,7 millions usd et les engrains (+272,7%), soit plus de 9 millions usd.

Le sucre et les légumes relancent les exportations

Pour les produits agroalimentaires exportés, le Cnis cite les légumes et le sucre dont les exportations de ce dernier sont passées de plus de 19 millions usd à 102,4 millions usd, enregistrant une augmentation de 436,5%, ajoute la même source.

L'Algérie, n'étant pas un pays producteur de sucre (canne ou betterave), la matière première est totalement importée par des opérateurs privés qui la conditionnent et la réexpédie sur les marchés extérieurs, notamment en Grande-Bretagne.

Les légumes à l'état frais ou réfrigérés ont connu une «importante augmentation» de 410,7%, totalisant 15,7 millions usd, les eaux minérales avec 8,5 millions usd (+53,14%) et enfin les expé-

ditions de dattes se sont chiffrées à 6,32 millions usd (+87,2%).

L'Algérie recèle d'importantes potentialités lui permettant de développer ses exportations hors hydrocarbures, notamment les produits agricoles transformés et ceux des industries chimiques et pétrochimiques, avait souligné dernièrement, le ministre du Commerce, M. Mustapha Benbada, en marge du lancement d'un programme de formation à l'exportation. Cependant, l'indisponibilité du produit et le manque d'approvisionnement freinent le développement de ces exportations au niveau des marchés mondiaux structurés qui exigent un approvisionnement continu en produits de qualité, avait-il relevé. Pour remédier à ce faible niveau des exportations hors hydrocarbures, les pouvoirs publics ont tracé une démarche nationale pour la promotion du développement économique en général, qui vise la valorisation des ressources naturelles du pays, la substitution à l'importation et la diversification de la production nationale ainsi que la promotion des exportations, rappelle-t-on.

Les exportations algériennes ont atteint 20,30 milliards de dollars durant le 1^{er} trimestre 2013 contre 20,72 milliards de dollars à la même période en 2012, en baisse de 2 %. Durant cette période, les principaux clients de l'Algérie ont été les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne. En 2012, les exportations algériennes hors hydrocarbures avaient représenté moins de 3% du volume global des exportations, soit près de 2,2 milliards de dollars, malgré une augmentation de plus de 6% par rapport à 2011.

LE PROFESSEUR AMAR AILEM, CHEF D'UNITÉ AU CHU MUSTAPHA ET PRÉSIDENT

Lutte contre les cécités évitables et curables



Photos: Madjid Naïf Kaci

Said Abjaoui

La vue, c'est la vie. La vue, ce sont également les ophtalmologues qui tentent de nous la conserver face aux menaces de la cécité. Hier matin, l'invité du forum de DK News le professeur Amar Ailem nous a parlé, de « L'ophtalmologie algérienne et la lutte contre les cécités évitables et curables ».

Rappelons que le professeur Amar Ailem est chef d'unité au CHU Mustapha et président de la Société méditerranéenne d'ophtalmologie. Après une présentation de l'état des lieux, les journalistes ont entamé un débat avec le professeur Ailem qui répond à bonne grâce à toutes les questions.

Commençons d'abord par la réalité des chiffres donnés par comparaison pour évaluer l'évolution de la formation dans le cadre de la santé. 12 ophtalmologues algériens en 1962 et aujourd'hui, ils sont 1200 à exercer sur le territoire national, soit 100 fois plus. En conséquence de quoi, nous pouvons dire que dans notre espace civilisationnel, l'Algérie a beaucoup investi dans la médecine en général et dans l'ophtalmologie en particulier.

Mais, ya-t-il un équilibre entre l'offre et la demande d'ophtalmologie ? Certainement que non. Nous avons un besoin supplémentaire de 1 300 ophtalmologues et au rythme de formation actuelle, nous compenserons le déficit aux environs de l'année 2030 avec au total 2 500 ophtalmologues pour assurer la couverture totale du territoire national. Pour ce qui concerne le trachome comme cause de cé-

cité, le taux de cécité en 1980 était de 20% et aujourd'hui il n'est plus que d'environ 3%. C'est une maladie des jeunes de 5 à 10 ans.

C'est pourquoi le choix de la campagne de son élimination est porté sur le milieu scolaire. L'ensemble des wilayat du Sud et trois des Hauts-Plateaux sont concernés.

À titre de comparaison, un pays voisin bien connu a un taux de cécité supérieur au nôtre. La campagne d'élimination du trachome dans la première phase comporte deux éléments, l'accessibilité au traitement et la performance. Le niveau de formation et de connaissance théorique et pratique de nos ophtalmologues n'a rien à envier à celui des ophtalmologues étrangers. Cependant, la différence est axée sur le plateau, c'est-à-dire les moyens technologiques à disposition. L'ophtalmologie algérienne gagnerait à une amélioration du plateau. Dans le domaine de l'optique médicale, l'Etat algérien est complètement absent, ce qui a entraîné la création de centres privés de formation et d'apprentissage de l'optique du point de vue technologique et qui a amené le secteur privé à se substituer à l'Etat dans ce domaine précis. Ces structures

nous sommes en train de mener une campagne avec les moyens exclusivement de l'Etat. Il y a une grande amélioration dans le traitement du trachome. Il y a une nouvelle approche dans l'élimination du trachome. Il faudrait féliciter le ministère de la Santé pour cette campagne l'Algérie a les moyens de le faire.

Les Etats-Unis ont enregistré un déficit dans le pistage du trachome par la découverte en retard des cas de cette maladie chez des patients adultes. La prévention a été défaillante et pourtant, ils possèdent une technologie de

pointe. Il faudrait créer des capacités à disposer de cornées pour des opérations de greffe. La religion musulmane n'interdit pas le prélèvement de cornées. La loi dit que si un citoyen ne s'est pas prononcé de son vivant contre le prélèvement d'organes en vue de greffes, dont particulièrement la cornée, il est réputé avoir opté pour le don d'organes. S'il n'a pas rejeté, c'est

62000 AVEUGLES EN ALGÉRIE 175 000 MAL-VOYANTS

qu'il est consentant. La cataracte dite sénile, car elle touche les plus de 60 ans se traduit par une baisse progressive de la vue. Il y a la cataracte congénitale qui se transmet à la naissance. Parmi les facteurs en faveur de la cataracte, il y a le diabète qui crée un milieu favorable à son développement. Il n'y a pas de lien entre trachome et cataracte. Le collyre est un antibiotique efficace pour les enfants.

L'OPHTALMOLOGUE ALGÉRIEN N'A RIEN À ENVIER À SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS EN TERMES DE CONNAISSANCES ET DE PRATIQUES. SEUL LE PLATEAU FAIT LA DIFFÉRENCE



TRACHOME, MALADIES DES JEUNES (ENTRE 5 À 10 ANS)

privées ont le moins à risque d'exister sur le terrain. Dans les centres privés, les formations sont assurées. L'Etat doit se charger d'enseigner ces formations. Le professeur Ailem est le coordinateur des actions de traitement de la maladie du trachome dans le cadre du programme initié par le ministère de la Santé en direction du secteur de l'éducation.



DE LA SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE D'OPHTALMOLOGIE INVITÉ, HIER, AU FORUM DE DK NEWS

Une vision réaliste

O. Larbi

« J'ai 35 ans de vie en CHU. L'histoire de l'ophtalmologie en Algérie est un exemple des progrès, immenses accomplis depuis 1962. Il y avait 12 ophtalmologues à l'indépendance, le trachome était généralisé, aujourd'hui, nous sommes 1200 ! Mais ce n'est pas suffisant ; il en faudrait encore 1300 pour répondre à la demande de soins ophtalmologiques. »

Aujourd'hui, l'espérance de vie des Algériens est de 76 ans, soit 26 ans gagnés en 50 ans : nous gagnons un an tous les 2 ans ; cela a des incidences sur la prise en charge des maladies. « Dans notre spécialité, l'offre de soins est diminuée du fait de l'insuffisance de plateaux techniques, ce qui veut que dire que de plus en plus, nous devons être au niveau des progrès universels. »

Interrogé sur le niveau de formation des spécialistes algériens, le professeur est catégorique : « Nous n'avons aucun retard sur le plan théorique ou pratique. Ce qui manque, c'est le matériel ! Les autorités politiques et administratives sont sensibilisées. »

M. Ailem s'était étonné de la disparition de l'institut du trachome en 1985, alors que la maladie n'était pas éliminée, mais se réjouit que le ministère de la Santé



PrAmar Ailem

ait retenu une de ces idées : « Très simple. C'est de créer des équipes d'ophtalmologues et de généralistes pour une opération d'éradication du trachome en se rendant dans les établissements scolaires et de consulter tous les élèves. Si le diagnostic établi par le généraliste est bon (une formation d'une journée leur a été dispensée), l'infirmière de l'école reçoit le médicament qu'elle appliquera durant 3 jours, matin et soir au patient. »

Le professeur met le doigt sur les gains sociaux et économiques de ces gestes thérapeutiques. Toute sa discussion tourne autour des points : soigner et guérir quand il est encore temps est socialement irremplaçable et économiquement rentable ; l'ancien malade étant capable de participer à la vie dans toutes ses dimensions sans être une charge pour la société. Comme ses pairs qui ont animé des forum à DK News, le professeur Amar Ailem est préoccupé par les entraves aux dons d'organes dans notre pays, la principale étant la difficulté d'apprécier les familles

éprouvées après un décès, surtout tragique quand il s'agit d'un accident de la route pour leur demander d'autoriser le prélèvement d'un organe quelconque qui pourra allonger la vie d'un autre, de redonner la vue à un aveugle.

Son idée est de créer un registre des personnes qui refusent que leur corps soit utilisé pour des prélèvements d'organes. Ce registre serait aux mains de toute personne et institution chargées des prélevements. Ce qui permettrait une intervention rapide, qui met les chances du côté du malade qui attend cet organe. » Tout au long de son intervention, le professeur a un fil conducteur : les mutations dans les pratiques scientifiques et leur impact sur les populations dans le monde : « Avec la pénicilline, l'antibiothérapie a rendu des services formidables à l'humanité. Le XXI^e siècle est celui de la génothérapie, de l'utilisation des informations génétiques pour soigner et guérir : « L'Algérie doit se hisser au niveau de la médecine universelle, car il n'y a pas de médecine nationale, les sciences étant par essence internationales. Les autorités politiques, les responsables de la santé ont mission de mettre en balance les pertes qui seraient dues au retard et les gains qui dépendent du progrès engagé à temps. »

ÉLIMINATION DU TRACHOME Action non-stop dans 12 wilayas du Sud

R.Rachedi

Le trachome est une infection oculaire transmissible et évitable qui malheureusement dans notre pays se trouve être responsable de 3% des cas de cécité. Cette maladie dite de l'ignorance et de la pauvreté a été pratiquement éradiquée dans la plupart des pays du monde. Afin de lutter efficacement contre cette pathologie, le ministère de la Santé a dans une nouvelle approche thérapeutique, mis en place une commission nationale chargée de l'élimination du trachome et a par la même occasion procédé au lancement d'une campagne de prévention dans le milieu scolaire à travers 12 wilayas du Sud.

Le programme de cette campagne triennale dont le coup d'envoi a été donné depuis la wilaya d'Adrar en avril dernier s'étalera jusqu'en 2015. A cette occasion, des équipes pluridisciplinaires composées d'ophtalmologues et de médecins généralistes ont été constituées pour encadrer cet événement. « Si les efforts menés actuellement venaient à être pérennisés on éliminerait le trachome » a affirmé le professeur, en indiquant que l'élimination de cette maladie selon l'OMC, signifie d'atteindre à un taux de prévalence inférieur à 5%.

L'objectif de cette campagne qui intervient dans le cadre de la préservation de la santé oculaire des citoyens reste l'éradication de cette infection dont le traitement à base d'antibiotique est actuellement à portée de main, a fait savoir l'intervenant. Même si on ne parle plus de trachome dans le nord du pays, il n'en demeure pas moins que des cas existent dans le Sud. Suivant cette donne, le ministère a axé son action vers les wilayas d'Adrar, Tamanrasset, El Bayadh, Béchar, El Oued, Tindouf, Illizi, Biskra, Laghouat, Ghardaïa, Naâma et Ouargla.

Cet objectif est parfaitement réalisable a indiqué le Professeur Amar Ailem. La mobilisation des ophtalmologues et des médecins relevant de la santé publique permettra d'en finir avec cette maladie et d'avoir une génération sans trachome.



PLUS DE 60.000 NON-VOYANTS RECENSÉS EN ALGÉRIE

La cataracte, 1^{re} cause de cécité

Environ 62.000 aveugles sont recensés en Algérie, a indiqué hier à Alger le Professeur Amar Ailem, affirmant que la première cause de la cécité dans notre pays était la cataracte.

Le nombre de non-voyants en Algérie est de 62.000 et la plus part des cécités sont causées par la cataracte qui est une maladie curable et réversible", a précisé le Professeur Ailem, lors d'une conférence-débat, organisée au forum du quotidien national DK-News. La cataracte touche généralement les personnes âgées de plus de 60 ans et se caractérise par une opacité du cristallin, due au processus de vieillesse naturel. Cette maladie ophtalmique est "traitable" et "facilement opérable", a souligné le Professeur Ailem qui a fait savoir que les interventions oculaires les plus pratiquées en Algérie étaient liées au traitement de la cataracte. Abordant les autres causes de cécité, le Professeur Ailem a rappelé que le glaucome venait en deuxième position, ajoutant que cette maladie affectait 2 à 4 % de la population, à partir de 40 ans.

Il a noté, à ce propos, que le nombre de glaucomateux en Algérie était de 500.000 à 600.000 et que ce chiffre allait être revu à la hausse si les citoyens n'étaient pas sensibilisés à cette affection oculaire. Le spécialiste a relevé que la baisse de vue surviennent après la destruction de plus de



50 % des fibres optiques qui n'étaient plus récupérables.

Afin de préserver son capital optique, le même intervenant a préconisé de se présenter en consultation ophtalmologique au minimum une fois par an, dès 45 ans. Cette maladie est facilement prise en charge en Algérie et les collyres utilisés dans son traitement sont disponibles, a-t-il rappelé.

Certains cas de non-voyance ne sont pas totalement irréversibles, selon le spécialiste, qui a fait savoir que la transplantation de cornée et d'autres tissus oculaires peuvent être envisagée avec succès.

Pour ce faire, le spécialiste a appelé à la révision du cadre législatif entourant la greffe d'organes pour plus de souplesse et de facilité. S'agissant des maladies ophtalmiques contagieuses et transmissibles, le spécialiste a parlé du trachome, déplorant le fait qu'il ne soit pas encore éliminé dans certaines régions sud du pays. Cette maladie se transmet par un micro-organisme et les facteurs de risque sont associés à la promiscuité, au manque d'hygiène et à l'absence d'eau dans quelques localités rurales.

La mobilisation de quelques équipes d'ophtalmologues et généralistes dans les régions reculées du Sud commence à porter ses fruits, selon le Professeur Ailem qui a appelé au maintien de cette politique sanitaire dans ces régions. Le Professeur Ailem a par ailleurs évoqué le sujet de la répartition des ophtalmologues sur le territoire national et a souhaité voir plus de volontariat de la part de ces spécialistes pour se diriger dans les régions enclavées.

L'Algérie dispose actuellement de 12.000 ophtalmologues et pour atteindre un niveau équilibré dans ce domaine, il faudrait arriver au nombre de 25.000 spécialistes et mettre à leur disposition un plateau technique adéquat", a-t-il suggéré.

Parallèlement à la formation des ophtalmologues, le Professeur Ailem a recommandé d'assurer la formation des opticiens, tout en regrettant le déficit accusé dans ce domaine dans le secteur de la santé.

APS

IL Y A 68 ANS, LES MASSACRES DU 8 MAI 1945

La conscience interpellée

Boualem Branki

Il y a 68 ans, le 8 mai 1945. Un jour de grande tristesse, de colère et de douleur pour le peuple algérien. Ce jour là, la colonisation française, a montré toute sa hideur. Car au moment où le monde célébrait la victoire contre le nazisme, la chute d'un dictateur, d'un tyran, les Algériens, opprimés alors depuis un peu plus d'un siècle, avaient osé, avaient naïvement pensé que les colons, les envahisseurs, les "pogromistes", allaient leur permettre de s'exprimer, eux également, librement, pour revendiquer ce qu'ils allaient moins de dix ans après arracher par la force: leur liberté. En ce 8 mai 1945, il y a eu ce que tout le monde, historiens y compris, allaient décrire comme une effroyable boucherie: des dizaines de milliers d'Algériens massacrés, humiliés, broyés par la machine de guerre française et ses relais dans la population coloniale. Bien plus tard, des voix ont ensuite commencé à parler du crime contre l'humanité. Des crimes commis au nom de la démocratie et de la liberté retrouvées partout dans le monde, et que l'on avait notamment violemment interdit pour le peuple algérien. Ce qui s'est passé en ce 8 mai 1945, interpelle les consciences de



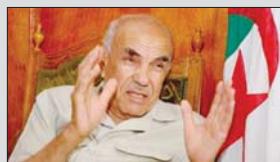
ceux qui, au lendemain de la victoire contre le fascisme et le nazisme, avaient détourné le regard pour s'affranchir, croyaient-ils, des durs événements qui se déroulaient en même temps en Algérie. C'était, en un mot comme en mille, un crime contre l'humanité. La France, au moins, mérite d'être poursuivie pour ces crimes abjects.

Plusieurs avocats algériens de renom ont il y a quelques années mis en œuvre une association pour poursuivre la France pour crimes contre l'humanité. Il faut juste qualifier juridiquement l'affaire, avait indiqué à la presse maître Miloud Brahimi. A

ceux qui en doutaient, et notamment les tenants de la droite et l'extrême droite en France, il répond: "Mais, bien sûr que les massacres du 8 mai 1945 sont un crime contre l'humanité du point de vue du droit international. Il est clair que ce qui s'est passé le 8 mai 1945 en Algérie est un crime contre l'humanité. D'autant plus qu'au même moment commençait à Nuremberg le procès des criminels nazis", relève M. Brahimi. En fait, l'Algérie a servi de première expérience de triste mémoire aux tortionnaires français pour les premiers fours à gaz de l'histoire, bien avant les nazis. Les premières chambres à gaz de l'humanité ont été faites en Algérie, lors des enfumades du Dahra, bien avant celles des camp nazis. Pour nombre d'historiens et défenseurs des droits de l'homme "les enfumades du Dahra, dans les années 1844, ont été les premières chambres à gaz que l'humanité ait connues". Les généraux français de triste mémoire Cavaignac et Bugeaud avaient en une année commis l'irréparable en Algérie, en enfumant plus d'un millier de personnes, sans défense, dans les grottes où elles avaient trouvé refuge. En 1844, dans la région de Chlef, plus exactement dans l'actuelle commune de Ain Merane, le général de triste mémoire Cavaignac avait ordonné d'enfumer plusieurs

centaines d'Algériens (hommes, femmes et enfants) membres de la tribu des Sbehas, qui s'étaient réfugiés dans des grottes. Une année après, le 18 juin 1845, le colonel Péliéssier enfume et assassine plus de 1.000 hommes, femmes et enfants dans la grotte de Ghar El Frechih, dans le Dahra. Ces événements de triste mémoire très peu médiatisés, à l'époque et même de nos jours, montrent bien que ce qui s'est passé le 8 mai 1945 en Algérie, à Sétif, Kherrata, Guelma et ailleurs, était, peut-être, encore loin de l'ignominie et du déni de justice qui avaient ciblé ce jour là les Algériens. Comme une sorte d'appel à la révolte. Ce qui fut fait en 1954.

**L'ONM
compte soumettre
une initiative
pour condamner
le colonialisme
français en Algérie**



Le secrétaire général de l'organisation nationale des moudjahidines (ONM), M. Saïd Abadou, a annoncé que l'organisation comptait soumettre une initiative aux organisations internationales des anciens combattants pour la condamnation du colonialisme français en Algérie.

L'organisation nationale des moudjahidines «soumettra une initiative aux organisations des anciens combattants de par le monde, pour condamner le colonialisme français en Algérie et dans d'autres pays sous occupation», a indiqué M. Abadou dans une déclaration à l'APS à la veille de la commémoration du 68^e anniversaire des massacres du 8 mai 1945.

«Bien que la tâche soit difficile, l'ONM poursuivra son action afin de mobiliser ces organisations et sortir avec une décision qui condamne le colonialisme et exige que des excuses soient présentées aux peuples qui étaient sous occupation, outre une indemnisation matérielle pour les massacres commis et les richesses pillées à l'époque», a-t-il précisé. Il a souligné à ce propos, que le contexte international actuel est «difficile» pour atteindre cet objectif mais cela, a-t-il dit, n'empêche pas l'organisation de «poursuivre cette action à l'échelle internationale dans le but de condamner le colonialisme sous toutes ses formes». M. Abadou a rappelé d'autre part, que l'ONM a des «positions immuables pour ce qui a trait à la criminalisation du colonialisme en Algérie et l'importance de présenter des excuses au peuple algérien pour les massacres perpétrés à son encontre et qui font la honte de ce colonialisme». Il a ajouté enfin, que le colonialisme «ne s'est pas arrêté aux massacres mais il est allé jusqu'au pillage des richesses des pays sous son occupation et l'altération de leur identité», rappelant le jugement, par les alliés, des dirigeants allemands qui ont commis, eux aussi, des crimes de guerre lors de la Deuxième Guerre mondiale.

GILLES MANCERON

La reconnaissance par la France des crimes contre l'humanité commis en Algérie «plus légitime que jamais»

La reconnaissance «claire» des autorités politiques françaises des crimes contre l'humanité commis en Algérie durant la période coloniale, notamment lors des massacres du 8 mai 1945, est «plus légitime que jamais», a affirmé l'historien Gilles Manceron.

«Il me semble que la demande de reconnaissance des faits (massacres du 8 mai 1945) et la soif de justice est urgente et plus légitime que jamais», a souligné Manceron dans un entretien à l'APS, estimant toutefois que cette reconnaissance «ne peut pas passer par des procédures judiciaires». «C'est aux autorités politiques françaises de s'exprimer très clairement sur ce sujet, de favoriser l'établissement des faits en mettant fin aux déni et en permettant l'accès aux archives», a-t-il asséné, estimant que «le besoin de justice est intact et de plus en plus pressant». Il a soutenu, à ce sujet, qu'«aujourd'hui, il incombe aux hommes politiques et aux historiens, et non pas à des juges, de satisfaire le besoin de vérité sur les crimes contre l'humanité commis durant la période coloniale en Algérie». Pour Manceron, la France officielle «n'a pas encore reconnu ses crimes coloniaux».

«Quelques gestes et quelques déclarations ont été faites par des ambassadeurs de France en Algérie, mais il n'y a pas eu encore de paroles claires de la part des plus hautes autorités de la République française sur ce sujet, malgré les quelques avancées faites notamment par le président François Hollande en décembre 2012, lors de sa visite officielle en Algérie», a-t-il encore affirmé. L'historien français a considéré, dans ce cadre, que «sans une reconnaissance claire par la France de ce que la page coloniale peu glorieuse de son histoire a contredit tous les principes des droits de l'homme et de sa devise républicaine, on ne peut envisager un avenir meilleur entre les deux pays».

«Si la France n'est pas capable de le faire, ses références aux droits de l'homme ne pourront pas être crédibles. Et cela ne concerne pas seulement les relations entre les deux pays mais aussi la question de la rupture profonde en France même avec le racisme colonial», a-t-il ajouté à ce propos.

Le rapport de la commission d'enquête «Tubert» fut complètement enterré

Interrogé sur le sort réservé au rapport de la commission d'enquête conduite par le général de gendarmerie, Paul Tubert, et qui fut installée par le général de Gaulle, le 18 mai 1945, l'historien Manceron a affirmé que le gouvernement français «avait tout fait (...) pour dissimuler» le rapport de cette commission qui avait tenu à décrire «le caractère aveugle de la répression». «Le rapport de la commission Tubert fut complètement enterré», a-t-il indiqué, à ce sujet. Il a rappelé que cette mission «visait à arrêter cette répression», mais, a-t-il déploré, pendant six jours, soit du 19 au 25 mai, la commission «n'a pas pu quitter Alger». «Le gouvernement général d'Alger lui a demandé, ce qui n'était

qu'un prétexte, d'attendre un membre de la mission qui était toujours à Tlemcen. Il ne l'a laissée partir pour Sétif que le 25 mai, quand tout y était terminé et, à peine arrivé à Sétif, elle fut rappelée à Alger le lendemain 26 mai, sans pouvoir se rendre à Guelma, car la répression menée par la milice européenne s'y poursuivait», a-t-il tenu à souligner. Abondant dans le même sens, il a relevé que la répression «dura encore tout un mois, jusqu'au 25 juin, jour où le ministre de l'Intérieur Tixier arriva à Guelma et où il y eut encore 4 morts». En somme, a-t-il affirmé, la commission Tubert «fut une menace» que le gouvernement provisoire du général de Gaulle «agitait mollement pour faire cesser la répression».

Les manifestations du 8-Mai 1945 se situaient dans un contexte d'essor du Mouvement national algérien

Revenant au contexte dans lequel s'étaient produits les événements du Nord Constantinois, l'historien Manceron a estimé qu'elles se situaient dans un contexte d'essor du mouvement national, marqué par la fondation des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML) qui regroupaient les militants du PPA-MTLD, le parti indépendantiste alors dirigé par Messali Hadj, et ceux qui avaient lancé le Manifeste du peuple algérien derrière Ferhat Abbas et les élus qui s'étaient ralliés depuis peu à l'idée de l'indépendance du pays».

Les Algériens, a-t-il dit, avaient vu que la France avait été battue par l'Allemagne en 1940 et qu'elle ne s'était libérée qu'avec l'aide des Américains. La France était donc apparue, a-t-il expliqué, comme vulnérable et cela avait donné de l'espoir aux militants nationalistes, de plus en plus nombreux, de l'indépendance algérienne. «D'où la peur des milices colonialistes qui ont voulu réagir à leur essor», a déduit Manceron qui a rappelé qu'à Sétif, la police puis l'armée française sont intervenues contre le cortège des nationalistes algériens, ce qui a provoqué une panique parmi les manifestants et aussi des actes de violence aveugle». A Guelma, a-t-il ajouté, «le scénario a été différent, ce sont des milices constituées par des civils européens qui ont été les principaux acteurs de la répression», une répression «qui était préparée de longue date et qui a duré un mois et demi». L'historien Manceron qui a expliqué que ce fut la dureté de la répression qui était à l'origine du mouvement de révolte rurale survenu dans le Nord Constantinois, a relevé que ce mouvement, qui «n'était pas toujours bien encadré par des militants nationalistes, a été sauvagement réprimé par l'armée française et par des milices colonialistes qui ont fait des milliers de morts au cours d'une répression aveugle et barbare où l'aviation et la marine ont été utilisées contre les douars et a duré plusieurs semaines».

MASSACRES DU 8 MAI 1945

Le début de la fin de l'ordre colonial en Algérie

Sétif, paisible petite ville dans les années 1940, gagnait chaque mardi en effervescence en raison du marché hebdomadaire qui attiret plusieurs centaines de personnes des bourgades et hameaux environnants, se rappelle Mohamed El Hadi Cherif.

Le mardi 8 mai 1945 ne fit pas exception à cette règle, se souvient encore ce témoin dont l'âge frise aujourd'hui les 90 ans, jeune scout à cette époque: «Sétif pullulait de monde et la journée était si belle». Quelques jours auparavant, raconte-t-il, le Parti du peuple algérien (PPA) et les Amis du manifeste et de la liberté (AML), créé par Ferhat Abbas en mars 1944, lancent un appel à une manifestation pacifique qui devait coïncider avec la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie. Il s'agissait d'organiser une marche entre la mosquée de la gare (aujourd'hui mosquée Abou Dhar Al-Ghaffari) et le Monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs à la mémoire des Algériens conscrits de force et qui moururent durant la Seconde Guerre mondiale sous l'uniforme de l'armée française. La marche, poursuit ce témoin, avait été très bien organisée, les scouts musulmans en tête.

«Mais pour la population sétienne de souche, la procession devait être mise à profit pour lancer un cri de liberté, pour demander à la France de tenir sa promesse, consignée dans l'additif au Manifeste du peuple algérien approuvé par le gouverneur général Marcel Peyronot, prévoyant la création d'un Etat algérien à la fin de la guerre et la participation immédiate des représentants musulmans au gouvernement de l'Algérie», soutient M. Cherif.

Et les youyous fusèrent

C'est pourquoi, se souvient-il encore, quelques instants après le début de la marche, des banderoles et des pancartes firent brusquement leur apparition parmi les manifestants: «Vive l'Algérie libre et indépendante», «Libérez Messali», «Abas le colonialisme». Des cris reprenant ces slogans se font entendre et des youyous fusent pendant que quelques drapeaux algériens, sommairement cousus, s'agiteut au-dessus des têtes. Ce fut comme un appel à l'insurrection puisque des dizaines, bientôt des centaines «d'indigènes» qui n'étaient là que parce que c'était jour de marché rejoignent la foule, faisant grossir le cortège qui comprendra, à l'armure du boulevard Georges-Clémenceau (aujourd'hui avenue du 1^{er} Novembre), entre 20.000 et 25.000 personnes, raconte M. Cherif. Le même témoin affirme que le sang des jeunes scouts musulmans qui devaient simplement «ouvrir» la marche se met tout à coup à bouillir dans les veines et les louveaux se surprennent à entonner des chants patriotiques parmi lesquels «Min Djibalina» qui retentira pour la toute première fois, ce jour-là, comme le confirmera l'ancien ministre de la Communication, Lamine Bechichi.



De nos montagnes s'éleva la voix des hommes Libres

La musique de «Min Djibalina talaâ saout el Ahrar» (De nos montagnes s'éleva la voix des hommes Libres) fut composée par le chahid Hassen Belkired, lui-même scout et homme de théâtre, qui s'est inspiré «par provocation» de la marche militaire française «Le régiment de Sambre et Meuse».

L'un des scouts participant à la marche, Bouzid Saâl, «se saisit alors du drapeau algérien et avance en tête du cortège, le front haut», témoigne M. Cherif dont la voix se met à chevroter sous le coup de l'émotion. A hauteur de l'ex-café de France, en plein cœur de Sétif, à l'angle de la rue menant vers le Monument aux morts, retentit le premier coup de feu.

Un tir de révolver qui allait donner le signal à une répression aussi sauvage qu'aveugle qui fera, durant plusieurs jours, des dizaines de milliers de morts, à Sétif, mais également dans les localités et les déchets voisines, à El Eulma, à Aïn El Kebira, à El Ouricia, puis à Kherrata et jusqu'à Guelma où les fours à chaux «resteront éternelle la honte de la France civilisée», parvient à balbutier le vieux Mohamed El Hadi Cherif, au bord des larmes. Ce coup de révolver était l'œuvre du commissaire Lucien Olivier qui, raconte-t-on plus tard, entendait «exécuter des ordres et négocier avec les meneurs» pour qu'aucun drapeau algérien n'apparaisse.

La balle atteindra mortellement au ventre Bouzid Saâl, alors âgé de 22 ans qui «refusa obstinément de plier son étendard», selon le même témoin.

Un coup de feu aux grandes conséquences car «il signa le début de la répression, donnant libre cours aux enfumades, aux tueries aveugles et au bûchement d'Algériens vivants dans le vide, du haut de la route longeant les gorges de Kherrata, il signa aussi le début de la fin de l'ordre colonial en Algérie», conclut Mohamed El Hadi Cherif.

PREMIER MARTYR

L'ombre de Saâl Bouzid plane toujours sur El Ouricia

Le souvenir de Saâl Bouzid, premier martyr des massacres du 8-Mai 1945, tombé au centre de Sétif, le drapeau algérien à la main, sous les balles du commissaire Lucien Olivier alors qu'il participait à la grande marche de ce jour-là, est toujours vivace à El Ouricia, son village natal. Dans cette petite ville située à 10 km au nord de Sétif, les quelques témoins de ces massacres se retrouvent régulièrement dans un local que partage la kasma des moudjahidines avec le bureau local de l'Organisation des enfants de chouhada.

Dans cette salle qui abrite une importante collection de photographies, de documents et de notes recueillies auprès de diverses sources sur le parcours de maquisards de l'ALN, les vieux moudjahidines sont toujours fiers d'évoquer le jeune scout Bouzid, abattu alors qu'il venait d'avoir 22 ans.

L'un de ces anciens combattants, le moudjahid Ahmed, n'avait que 9 ans lors des événements du 8-Mai 1945. Une date qui allait pourtant décider de son destin de futur maquisard. Son propre destin mais aussi celui de toute une génération, «marquée pour toujours par la brutalité de la répression d'une population innocente dont le seul tort a été de clamer sa soif de liberté». Le parcours de cet homme, aujourd'hui âgé de 77 ans, est à peu de choses près le même que celui de nombreux jeunes militants formés à l'école du 8-Mai 1945 et qui prendront le maquis sans hésiter, après le 1^{er} Novembre 1954. Le jeune écolier de 9 ans se souvient que le meurtre de Saâl Bouzid allait irrémédiablement mettre «de feu aux poudres», provoquant la colère irréfrangible d'une population excédée par des années de guerre et de famine. A El Ouricia, un curé qui revenait à motocyclette après avoir officié une messe à Aïn El Kébira, a été tué par des manifestants. Ils seront tous arrêtés, sommairement condamnés et exécutés à Constantine, se souvient M. Ahmed qui garde encore le souvenir de «tous ces soldats armés de pièces lourdes, déployés dans toute la région». Ce témoin se souvient particulièrement d'une des personnes arrêtées ce jour-là, Ali Haffar qu'il rencontrera, en 1958, à la prison de Maison-Carrée (El Harrach). Les prisonniers qui, comme eux, avaient échappé aux exécutions sommaires et à la condamnation à mort ne devaient être libérés qu'en 1962, après l'indépendance, parce qu'ils étaient considérés comme des prisonniers de droit commun. Ils n'ont jamais bénéficié d'un statut politique. Il se souvient aussi de Tahar Boudiaf, militant actif du Parti du peuple algérien (PPA), à El Ouricia, arrêté et exécuté à la sortie du village, et dont le corps ne sera ré-inhumé qu'en 2006.

On se souvient encore, à El Ouricia, de Tebbani Larbi, de Bouchrif Tayeb, de Bouamama Ahmed, poète du melhoun connu dans la région à l'époque.

Les autres hommes adultes d'El Ouricia qui ont échappé au supplice des milices, ont été arrêtés et condamnés à mort ou à de lourdes peines de prison. Parmi les habitants d'El Ouricia qui vécurent les massacres du 8-Mai 1945, Hadj Moussa se rappelle la plupart des victimes du village. Il avait vu, alors qu'il gardait son troupeau, un adjudant des Dragons donner l'ordre de tuer Boudiaf Larbi qui ne sera enterré que tard dans la nuit, après le départ des soldats. Agé aujourd'hui de 80 ans, il soutient, esquissant pour la première fois un sourire, que l'assassinat de Saâl Bouzid, puis les massacres à grande échelle, les enfumades et la «chasse à l'Arabe» ont constitué «l'étincelle qui allumera Novembre».

Des enfants et des écoliers fusillés et brûlés en mai 1945 à Guelma

Les vieux habitants de la région de Guelma se souviennent encore, 68 ans après les massacres perpétrés par la France coloniale, le 8 mai 1945 et les jours qui s'en suivirent, des enfants et des écoliers exécutés et brûlés dans le four à charbon de Marcel Lavié, à Héliopolis.

Le moudjahid Saci Benhamla (87 ans), un des membres actifs d'une association de défense des droits des victimes de ces massacres, membre également de la Fondation du 8-Mai 1945, revient sur une scène qui l'avait profondément marqué alors qu'il n'avait que 19 ans. À l'entrée de la localité de Belkheir (ex-Millesimo), au lieudit de petit pont, l'armée coloniale française «a tiré à bout portant sur Brahim Kateb, âgé de 12 ans, tuant aussi sa mère Nafissa, enceinte de six mois, et son père Mohamed», raconte-t-il d'une voix tremblante. Mohamed Kateb, poursuit ce témoin, était fonctionnaire à l'école de formation agricole de Guelma. Lui, et une vingtaine d'autres algériens civils et désarmés, exécutés par le secrétaire général de l'agglomération de Millesimo, ont été transférés à 5 km du lieu de cette tuerie pour être brûlés dans le four à charbon d'Héliopolis. Saci Benhamla, l'un des derniers témoins des massacres du 8 mai 1945, et de passé peu glorieux de la France à cette époque, joint par l'APS, considère que ce génocide, dans la région de Guelma, était «bien planifié», de même que les étudiants et les écoliers algériens étaient «la cible des milices françaises».

Revenant 68 ans en arrière, M. Benhamla évoque, d'une voix traduisant une profonde amertume, qu'Henri Garivet, enseignant français à Guelma à cette époque, s'était proclamé

chef des milices chargées de réprimer dans le sang des manifestations pacifiques des Algériens. Lorsqu'il fut chargé par le sous-préfet de Guelma, André Achiairi, de préparer une liste d'Algériens pour être exécutés, il lança: «Laissez-moi commencer par mes élèves», affirme ce témoin. Il précise qu'Henri Garivet avait bel et bien «élaboré» la liste où figuraient ses élèves avec qui il a pris une photo-souvenir de l'année scolaire 1935, fusillés le 11 mai 1945 dans l'ancienne caserne du centre-ville de Guelma, en même temps que neuf (9) autres militants, tous enfouis dans le four à charbon d'Héliopolis appartenant à un industriel puissant de l'époque, dénommé Lavié. Un document officiel d'archives, détenu par la Fondation du 8-Mai 1945, prouve la teneur d'une correspondance du commissaire Buisson, chef de la brigade mobile de Guelma, adressée le 23 mai 1945 au directeur de la sûreté générale d'Algérie. Une lettre qui atteste que «Smail Belazzoug, les frères Ali et Yacine Abdou, Abdelkrim Bensouilah, Mohamed Douariria, Ahmed Ouarsi et Mohand-Amezziane Oumerzoug, «excitateurs» qui avaient dirigé et participé aux manifestations, ont été fusillés». D'autres documents évoquent l'étendue de l'ethnocide du 8-Mai 1945. Au moment où les troupes alliées célébraient la libération de la barbarie nazie, les agglomérations de Belkheir, Boumehra, Oued Chham, Lakhzara, se souviennent toujours de «l'autre 8-Mai 1945». M. Abdelaziz Bara, secrétaire général de la Fondation du 8-Mai 1945, affirme que des documents d'archives font état de «18000 Guelmois, parmi la population civile algérienne, qui ont péri dans la sinistre besogne

française d'extermination d'innocents». Ce mardi-là, précise encore M. Bara, «était jour de marché hebdomadaire à Guelma. La manifestation pacifique à laquelle 2.000 Algériens ont participé a débuté depuis le lieudit «El Kermat», à l'extérieur de la ville, un lieu réservé aux diverses pratiques sportives». Les manifestants, poursuit M. Bara, «portaient des banderoles, des drapeaux étrangers et, tout au milieu, le drapeau algérien (a...), la marche fut stoppée par la police commandée par Achiairi, près du Café de France, aujourd'hui Café d'Algier. Un coup de feu part et abat Hamed Boumaza, d'autres, beaucoup d'autres suivront», ajoute le secrétaire général de la Fondation du 8-Mai 1945. D'autres témoignages rapportent «le bain de sang déclenché par les milices françaises, les aveugles chassés à l'homme, les exécutions massives avec, en prime, les bombardements de l'aviation française, pendant des jours, sur des villages et des déchets de la région de Guelma». Des Algériens qui travaillaient à l'époque dans les chemins de fer, ont attesté, dans leurs témoignages, que tout au long des trajets des trains, dans la région de Guelma, «de nombreux corps qui ne pouvaient être enterrés étaient jetés dans les champs». Pour un étudiant de l'université de Guelma, Moulood H. (26 ans), «derrière le 8-Mai 1945, date de la victoire alliée sur le nazisme, il y eut l'Algérie, et ces massacres que la France peine à reconnaître ouvertement, même si l'ex-ambassadeur de ce pays en Algérie, Hubert Colin de Verdier, déclarait en 2005 qu'il s'était agi d'une «tragédie inexcusable».

LE 8 MAI 1945 EN ALGÉRIE

UN MASSACRE

À HUIS CLOS

« Quant à l'humanité, tu feras bien de dire aux Français de suivre d'abord les conseils qu'ils me donnent. Qui, je te le demande transgresse le plus les lois de l'humanité ? Ceux dont les armées ont envahi le pays des Arabes qui ne les avaient jamais offensés et apportent au milieu des tentes la ruine et la désolation, ou celui qui combat contre cette injuste agression ? »
(Lettre de l'Emir Abdelkader à Léon Roches, 1844).

Saïd Abyaoui

Les massacres du 8 mai 1945 constituent certainement le plus douloureux acte inscrit dans un cortège de crimes collectifs perpétrés en Algérie par l'armée française de 1830 à 1962. La conquête coloniale s'est caractérisée par une véritable tentative d'extermination du peuple algérien. L'armée française a décimé plusieurs tribus, entre autres, celles des Aoufia et des Hadjout dans l'Algérois et celle des Ouled Riâh dans le Dahra où les Pélisier, les Saint-Arnaud, les Canrobert et les Beaufort ont devancé le nazisme dans l'innovation des chambres à gaz en enfilant des milliers de familles paysannes à l'intérieur des grottes. L'histoire consignera que c'est à partir d'Algérie que le général Juin conduira ses divisions sur le front antifasciste italien, de même que c'est à partir de ce même pays que le général de Lattre de Tassigny se mettra en marche vers la côte méditerranéenne. Enfin, c'est également Alger qui abritera le gouvernement provisoire de la République française avant qu'il ne rejoigne Paris en juin 1945.

Nul alors ne pouvait imaginer que la France coloniale qui devait à l'Algérie colonisée ses plus hauts faits d'armes et des contingents de la résistance pût être aussi ingrate. Et de surcroît le jour même où elle fêtait dans un langoureux enlacement avec les alliés l'armistice et la capitulation allemande, la fin de l'aventure meurtrière nazie. C'est cette injure à l'histoire que le 8-Mai 1945 retiendra. Car au moment même où les peuples d'Europe se soulageaient des horreurs de la guerre, le peuple algérien lui, était poussé dans un abîme, un gouffre infernal où il perdra 45 000 âmes par ceux-là mêmes qui, la veille même, souffraient de la même tragédie, des mêmes affronts que leur infligeait l'hitarisme. Le colonialisme porte aussi les germes destructeurs du fascisme. Pitoyable et désespérante duplicité de ceux qui, avec dextérité et sadisme, nous aveuglent du miroir des illusions, des droits de l'Homme, de la fraternité, de l'égalité et de la liberté. Le 8 mai 1945, jour où l'armistice était signé, marquant la victoire des nations alliées sur la barbarie fasciste, l'Algérie était ensanglantée par des troubles très graves qui s'étaient étendus à une grande partie du département de Constantine. Dans les rues de Paris, sur les places des



grandes capitales européennes, le peuple fêtait la victoire dans l'allégresse. Les mères, les épouses, les fiancées attendaient les hommes qui s'étaient battus sur le front antifasciste. Il y aura beaucoup d'absents, beaucoup de veuves et d'orphelins. La Seconde Guerre mondiale aura coûté à l'humanité 60 millions de morts parmi lesquels les troupes des pays colonisés que l'on compte avec imprécision. L'Occident oublie toujours de recenser les victimes issues des colonies. On ne les cite que timidement, ces contingents des colonies formés de ce que l'on appelle les « indigènes ». Et les indigènes constituent une chair à canon qui n'a ni identité ni nationalité. Le 8-Mai 1945 dans les rues de Paris, c'est la joie, la fête des retrouvailles. Mais là-bas dans la colonie algérienne, cette même date célèbre le deuil, le lynchage, la chasse à l'homme, l'assassinat collectif, la torture, le viol et le pillage. C'est la tragédie du peuple algérien qui ose manifester son aspiration à la liberté confisquée depuis 1830, au prix de précédents génocides et massacres. Le sort tragique auquel est livré le peuple algérien pendant le sublime printemps de la liberté prouve encore une fois que, dans le concept impérialiste, la notion de liberté est hiérarchisée. Des peuples ont le droit d'en jouir, d'autres non, et ce, au nom d'une civilisation qui fait honte à l'humanité tant

réunion présidée par Ferhat Abbas à Tizi-Ouzou. Au début de ce mois, 2 000 femmes algériennes manifestent devant la mairie de Tiaret contre le mauvais ravitaillement. A Miliana, des coups de feu sont tirés contre un auxiliaire du colonialisme. 21 arrestations sont opérées à l'issue d'une manifestation nationaliste à Constantine. A Sétif, les Amis du manifeste et la liberté réclament l'indépendance de l'Algérie. Tout au long du mois de mars 1945, des incidents sont signalés ça et là. Le 18 avril 1945, des incidents ont failli tourner à l'émeute à Ksar-Chellala où Messali Hadj était assigné à résidence. Le leader du PPA clandestin est aussitôt déporté à El Goléa puis à Brazzaville au Congo.

La population française d'Algérie est inquiète. Six conseillers généraux de Constantine demandent au préfet Lestrade-Carbonel de prendre des mesures en vue d'éviter « des événements irréparables », soulignent-ils. Gabriel Abbo l'une des personnalités les plus influentes de la colonie déclarait en avril 1945 : « Il y aura des émeutes et le gouvernement sera bien obligé de revenir sur l'ordonnance du 7 mars 1944 » (ordonnance qui accorde la citoyenneté française à une catégorie d'Algériens). Les forces militaires se préparent alors pour réprimer le moindre soulèvement populaire. Elles dressent des zones sensibles : 30 000 hommes à Alger, 13 000 à Constantine, 15 000 à Oran et 3 000 autres pour les territoires du Sud. D'autres lieux sont mis sous surveillance : Tlemcen, les Aurès, Sétif, Tébessa. Le PPA donne le ton le 1^{er} mai 1945. Ses militants encadrent d'importantes manifestations qui dénoncent la déportation de Messali Hadj et réclament l'indépendance nationale. Cette démonstration de force se déroule dans plusieurs villes d'Algérie. A Alger et Oran où des heurts violents opposent la police aux manifestants, la situation tourne au drame. La police tire sur la foule causant six morts et plusieurs blessés. Le printemps rouge compte ses premiers martyrs. Les Algériens enterrent leurs morts et soignent leurs blessés. Rendez-vous est fixé à plus tard. Il ne tardera point, puisque le 7 mai 1945 tout le monde apprend la capitulation des Allemands. Français et Algériens s'apprécient, chacun à sa manière à célébrer l'événement.

•••

•••

Le peuple algérien, qui a contribué aux côtés des alliés au combat contre le nazisme, estime qu'il est concerné par les festivités et ne dissocie pas cette victoire de sa propre libération que les Français étaient tenus d'envisager en application de la Charte de l'Atlantique et du Pacte des Nations unies adoptés par les grandes puissances et qui consacrent le principe de la décolonisation. Malheureusement, le 8 mai 1945, Ferhat Abbas et son ami le docteur Chérif Saâdane sont mis en état d'arrestation alors qu'ils s'apprêtaient à franchir le seuil du Gouvernement général pour présenter aux autorités leurs félicitations à l'occasion de la signature de la capitulation allemande. Dans presque l'ensemble des villes, les Algériens s'étaient préparés à sortir dans la rue pour participer aux cérémonies. Sous le couvert des Amis du manifeste et de la liberté, les militants du PPA clandestin préparent et encadrent d'imposantes marches à Sétif et à Guelma, dans le département de Constantine. La police tire sur les manifestants provoquant ainsi des émeutes meurtrières à Sétif.

Le mouvement se généralise et gagne les zones rurales de Sétif, Kherrata et Guelma. Des soulèvements s'organisent dans l'excès et la précipitation. Les militants du mouvement nationaliste sont dépassés par les événements. Munis d'un armement hétéroclite, les groupes d'insurgés dressent des barrages, attaquent des postes de gendarmerie et des fermes de colons, sabotent la voie ferrée. Dès le 12 mai 1945, devant ce soulèvement massif, les responsables du PPA clandestin envisagent de généraliser le mouvement à l'ensemble du pays et demandent à leurs cellules locales d'être prêtes pour la nuit du 23 au 24 mai 1945. L'ouverture de nouveaux fronts était destinée à soulager le Constantinois où les forces répressives s'étaient concentrées. Entre-temps, la répression prend de l'ampleur et atteint une férocité sans précédent. La réaction des forces militaires est aussi brutale qu'instantanée. L'incident de Sétif a mis en branle la gigantesque machine de destruction qui entraîne en même temps la mobilisation de la population civile française qui ne semblait, elle aussi, n'attendre que ces moments pour évacuer la psychose de la peur, que la presse coloniale semait dans les esprits depuis quelque temps déjà. Des hommes sont jetés dans les gorges de Kherrata, de Djel et de Béjaïa. Dans les douars, l'aviation bombarde sans merci. Volant en rase-mottes, les engins mitraillent les populations, lancent des roquettes, brûlent les villages. Ce type d'opérations, les plus meurtrières, dure plusieurs semaines. Jusqu'au mois de juin 1945, on bombardait toujours dans la région de Guelma.

Le navire de guerre, le « Du-guy-trouin » sillonnait un vaste périmètre au large de Mansourah, Souk El Tenine, Oued Marsa, Kherrata. Des concasseurs vibrer et broient des corps. Des Algériens sont brûlés dans les fours à chaux d'Héliopolis dans la région de Guelma. Ces morts n'ont plus droit à la sépulture d'usage. Ils sont jetés pêle-mêle dans les fosses communes ou brûlés à l'essence. Les Français, colons, commerçants,



fonctionnaires de Sétif et de Guelma s'organisent en milices et participent au carnage d'Algériens désarmés jurant que « chaque brin de cheveu d'un Européen coûtera mille Arabes ».

La milice criminelle

Les expéditions sont lancées contre tous les hameaux et villages. Ce ne sont plus les seuls insurgés qu'on cherche à punir. La répression frappe tout le monde, sans distinction, sans sommation, sans jugement. C'est une véritable opération d'extermination qui est perpétrée contre des populations désarmées. Des hommes sont brûlés vifs dans les chaudières de locomotives. Les troupes sont lâchées dans la nature pour mater les Arabes. Des tirailleurs sénégalais et des tabor marocains, inconscients de leur statut de colonisés, sont incorporés à la horde assassine pour tirer sur les femmes, les vieillards et les enfants, surpris dans leurs douars et qui périsse-ent sans savoir pourquoi. Horreur et épouvanter, cauchemar et défile, furie et folie, enfer et apocalypse. Ce fut tout cela à la fois. Des scènes qui fracassent l'esprit, anéantissent la foi, les sens et la raison. Des femmes sont violées devant leurs époux, des jeunes filles devant leurs pères. De toutes les horreurs qui ont jalonné la période coloniale, le peuple algérien n'avait jamais rien vécu de semblable. Toutes les répressions subies jusque-là n'avaient jamais atteint une telle violence, une telle barbarie. De retour de la guerre, ceux qui s'étaient battus héroïquement lors des campagnes de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne, aux côtés des victimes du nazisme, découvrent leur pays en flammes et en deuil. Ceux originaires du Constantinois trouvent leurs enfants, leurs parents ou leurs frères assassinés, leurs mechtas incendiées et leurs

biens pillés. Et comble de toutes les hérésies, certains de ces héros libérateurs d'une France livrée au nazisme, sont enlevés en même temps que les « insurgés » pour être exécutés avec eux.

A Béni Aziz, la répression fut féroce. Non loin du village, des cadavres d'Algériens sont entassés dans un ravin. La putréfaction rend l'air irrespirable et on est obligé d'abattre les chiens qui rapportent un bras, une jambe, arrachés d'un corps en décomposition. Des dizaines d'enfants, dont les parents furent tués, erreront pendant plusieurs journées dans la nature, apeurés et faméliques. Même les prisonniers italiens, libérés, participent à cœur joie au lynchage des Algériens. Quelques rares Algériens qui se croyaient définitivement « assimilés », les « m'tournis » et qui reniaient leur appartenance au peuple algérien, ne furent guère épargnés pour autant. Ils subirent les mêmes avanies, les mêmes souffrances, le même martyre que leurs frères de sang et de patrie.

La milice comprenait même des femmes et des jeunes adolescents qui manipulaient des armes à feu pour la première fois. A Guelma, l'appel au meurtre et à la chasse à l'Arabe est diffusé en ces termes : « Ohé ! Fonctionnaires, ouvriers, colons, hommes, jeunes gens et vous femmes d'origine française, maltaise, italienne, espagnole ou tout autre qui importe ! Pourvu que vous soyiez Européens, venez ! Unissez-vous ! Venez au salut de vos priviléges aujourd'hui menacés. « Accourez donc ! Voici des revolvers, des fusils, des mousquetons, des mitrailleuses en nombre ! Choisissez, prenez, armez-vous au nom du colonialisme généreux et humain et tuez, tuez tous ces Arabes, les vaincus de 1830, les va-nu-pieds, ces haillonneux, ces ventres creux faits pour vous servir et qui osent maintenant parler de droit

des gens, de dignité humaine et poussent la prétention jusqu'à être nos égaux et vivre comme des hommes sur cette terre d'Algérie qui doit nous appartenir pour l'éternité » (Egalité n° 94 du 12 septembre 1947). Fin de citation.

Cet appel résume à lui seul avec quelle hargne et quelle haine les civils français vont être incités et fanatisés contre la population algérienne. Armés par l'autorité militaire, ils donnent libre cours à leurs instincts racistes, assassinant à volonté, sans pitié, sans distinction, des milliers d'Algériens, des populations innocentes qui n'avaient, pour la plupart, jamais été mêlées aux émeutes. La milice accomplit la basse besogne avec un sadisme jamais égalé. « Pendant des semaines, toutes les bassesses, toutes les rivalités, tous les sadismes, vont pouvoir s'assouvir impunément. Les miliciens, assoiffés de sang, parcourent le bled et tirent sur tous les burnous rencontrés ». Pour saisir l'ampleur et la honte d'un déferlement raciste, voici un échantillon parmi tant d'autres : Justin Pagès, adjoint spécial du centre de Sillegue, commune mixte des Eulmas, s'est conduit en véritable hysterique de la répression. Il s'est lui-même porté à la tête des expéditions punitives organisées par les milices fascistes dans les régions en incendiant et pillant les mechtas des environs de Sillegue. C'est lui qui fit monter plus de trente personnes, femmes vieillards, enfants sur une camionnette pour les faire transporter vers les ravins Dehemcha où elles ont disparu à jamais. C'est encore lui qui fit encercler dans un gourbi et brûler vive avec son troupeau une famille algérienne composée de 13 personnes.

Les miliciens de 1945 surpasseront leurs ancêtres de 1871, où les mêmes actes se sont exécutés et où les criminels font leurs propres aveux tandis que ceux de 1945 les refoulèrent et tentent de les refouler jusqu'à nos jours : « La répression de 1871 a été sans commune mesure : elle a plutôt ressemblé à un acte de vengeance implacable qu'à l'application d'un châtiment proportionnel aux méfaits commis. Les indigènes révoltés les

avaient pourtant déjà expiés, ces méfaits par les hécatombes d'hommes que nos armes perfectionnées avaient produites par les ruines matérielles qui avaient jalonné le passage de nos colonnes » (le colonel Robin, *L'insurrection de la Grande Kabylie en 1871*, p. 518). Le même scénario se reproduit en 1945 et jusqu'en 1947, les partis nationalistes ne cessèrent de réclamer – vainement – une commission parlementaire d'enquête contre la milice criminelle en insistant avec force : « Ceux qui ont braqué les Arabes et les abattaient comme des bêtes féroces, pour se réunir le soir et comparer leurs tableaux de chasse de la journée ; ceux qui ont torturé les hommes, violé les femmes, mutilé les cadavres, abandonnés dans les charniers aux châcals et aux vautours ; ceux qui, comme à Guelma, ont procédé minutieusement et méthodiquement à l'extermination systématique de notre plus belle jeunesse, ceux-là doivent être découverts, arrêtés, jugés et punis. Les plus féroces mainteneurs de l'ordre colonial, ce furent les miliciens civils, le plus souvent colons et fils de colons qui, par le massacre et la terreur, voulaient tout simplement faire place nette pour une nouvelle colonisation de cent ans » du (Egalité n° 70 du 27 mars 1947). Dans le camp militaire français, tous les corps étaient mis en brûle : la gendarmerie, les parachutistes, les troupes coloniales composées de tirailleurs sénégalais et de tabor marocains, l'aviation, la marine. On utilisa tout le matériel de guerre : les automitrailleuses, les blindés, la batterie avec bien entendu la bénédiction du général de Gaulle qui donnera l'ordre de « faire respecter la souveraineté française par n'importe quel moyen ». La répression s'est abattue le plus souvent en des endroits où aucun soulèvement ni émeute n'avaient éclaté. Et les populations algériennes s'interrogeaient de quel crime étaient-elles accusées. Quant aux excès qui avaient entraîné la mort de colons ou fonctionnaires français, ils s'expliquent par des humiliations trop longtemps refoulées par des masses marginalisées et exploitées. En l'espace de quelques semaines, des milliers d'Algériens périssent sous le feu et la haine. La police procéda à 5 000 arrestations à travers tout le pays. Les plus visés étaient les militants du mouvement national : Amis du manifeste et de la liberté, PPA clandestin, oulémas. Ils sont torturés et emprisonnés dans des conditions inhumaines. A leur libération, quelques mois après la tragédie, leurs familles les retrouvent malades, amaigris, rhamatisants.

« Les uns ouvertement révoltés, les autres calmes en apparence, mais avec, tous, au fond des yeux une sombre ardeur, une résolution inébranlables ». Aux premiers moments des troubles, les prisons ne suffisaient plus à contenir les milliers de détenus, entassés les uns sur les autres. Des locaux publics furent réquisitionnés y compris ceux appartenant aux SMA et aux AML.

À suivre

SCIATIQUE

Quand faut-il consulter ?

Une sciatique peut être très douloureuse. Alors à partir de quand consulter ? Quels sont les signes d'alerte et dans quels cas doit-on envisager l'opération ?

1. Sciatique : pourquoi j'ai mal ?

La sciatique est une maladie très répandue. Il s'agit d'une inflammation du nerf sciatique, généralement due à l'irritation d'une de ses racines. La sciatique peut survenir à tous les âges de la vie. Elle est souvent liée à une hernie discale. Après un effort violent ou répété (avoir porté une charge lourde, effectué un déménagement, manié des engins lourds, etc...), le disque intervertébral situé entre les vertèbres de la colonne vertébrale se fend et son noyau ressort. La racine du nerf sciatique, qui assure la motricité et la sensibilité de la jambe, est alors comprimée ce qui provoque de très vives douleurs.

Ces douleurs commencent la plupart du temps en bas du dos et peuvent irradier dans toute la jambe, de la fesse jusqu'à la pointe du pied. Elles sont parfois amplifiées en position assise, en toussant ou en éternuant et peuvent être associées à des fourmillements, un engourdissement et une faiblesse musculaire sur certaines zones de la jambe et du pied.

2. Sciatique : repos et anti-inflammatoires

Dans le cas de sciatiques modérées, la prise d'antalgiques, d'anti-inflammatoires non stéroïdiens et de décontracturants as-



sociés à un repos total peuvent suffire à soulager la douleur. La sciatique est une maladie fréquente qui guérit spontanément en 6 à 8 semaines dans 90% des cas. Elle ne doit donc pas vous alarmer. Cependant, si la douleur ne s'atténue pas rapidement ou si elle devient insupportable,

n'hésitez pas à prendre rendez-vous chez votre médecin. Celui-ci vous prescrira peut-être des médicaments plus puissants de type morphine ou cortisone afin de vous soulager. Si besoin, il pourra également vous conseiller une infiltration et vous orientera, dans certains cas et en dernier

recours, vers l'opération chirurgicale. Certaines formes de sciatique doivent être considérées comme des urgences. C'est le cas des sciatiques dites paralysantes ou celles entraînant incontinence urinaire ou au contraire envie d'uriner impérieuse. Si vous souffrez d'un de ces symptômes et êtes atteint d'une sciatique, rendez-vous d'urgence chez votre médecin.

3. Sciatique: quand faut-il opérer ?

Quand les traitements médicaux classiques ne sont plus ou pas assez efficaces, l'opération est parfois le seul recours pour soulager les douleurs de la sciatique. Habituellement, les traitements conventionnels sont essayés pendant 1,5 à 2 mois et si les douleurs persistent ou sont trop violentes pour être supportées, l'opération devient incontournable. Dans certains cas, la sciatique doit aussi être opérée d'urgence, c'est à dire dans les 24 à 48H. Ainsi, rendez-vous sans tarder chez votre médecin si votre pied est paralysé ou faible, si vous avez du mal à uriner ou au contraire vous êtes atteint d'incontinence. Dans ces cas où la hernie comprime les nerfs (pieds, vessie, organes génitaux...) l'opération doit être envisagée aussi rapidement que possible.

Si votre médecin vous conseille de vous faire opérer, suivez ses conseils : plus la sciatique est opérée rapidement quand cela s'avère nécessaire, meilleures sont les chances de guérison.



MAL AU DOS

Comment voyager en gardant le sourire

Vous avez mal au dos mais vous n'avez pas envie de renoncer à votre week-end au bord de la mer ? Nos conseils pour prendre la voiture... en gardant le sourire et sans avoir mal.

1. Comment soulager les douleurs de sciatique

Nul besoin d'être médecin pour reconnaître cette insidieuse douleur qui court du fessier au talon ! Avant un trajet qui risque d'être long et juste après, prenez appui sur votre voiture pour faire l'exercice suivant :

L'exercice: le dos bien droit, placez une cheville sur le genou fléchi opposé. Décontractez-vous et maintenez la position pendant une petite minute. Recommencez avec la jambe opposée. N'hésitez pas à recommencer ces mouvements à chaque fois que vous ferez une pause et surtout, dès que vous sentez la douleur revenir dans votre fessier.

2. Comment atténuer les raideurs du dos

Profitez des pauses durant votre trajet pour vous imposer ce petit exercice tout simple, qui vous évitera de souffrir de raideurs du dos à l'arrivée.

L'exercice: debout, un pied sur l'un des rebords de la voiture, la main opposée à plat sur le genou plié. Pivotez le buste vers la jambe fléchie en tirant votre bras tendu vers le sol, en arrière de l'épaule. Vous devez davantage ressentir la flexion dans le bas du dos qu'aux épaules.

3. Comment éviter les tensions du cou

Les tensions du cou proviennent souvent d'une mauvaise position, due à un siège trop éloigné du volant. Adoptez une attitude moins sportive mais plus ergonomique : vos bras ne doivent pas être tendus mais simplement repliés, les mains posées sur le volant.

Pensez à délasser votre cou de temps à autre. **L'exercice:** les mains le long du corps, paumes dirigées vers l'extérieur, repoussez ces dernières vers le sol, tout en essayant de toucher le plafond de votre voiture avec le haut du crâne.

4. Comment éviter la lombalgie

Evitez de conduire avec la pointe des pieds, ce n'est guère prudent... et cela crée de fortes tensions dans les jambes, jusque dans le bas du dos. Si vous craignez pour les talons de vos chaussures, gardez une paire de chaussures plates dans votre voiture que vous enfilerez dès que vous prendrez le volant.

L'exercice: pour améliorer la circulation sanguine dans la partie inférieure du corps, plaquez au maximum le bas du dos contre le siège, poussez alternativement les talons vers l'avant, puis penchez le buste vers le volant en gardant le dos droit.

Sciatique et cruralgie, c'est la même chose ?

Deux nerfs essentiels partent de la colonne vertébrale, et courent dans les membres inférieurs. L'un, le nerf sciatique, descend sur le côté et à la partie postérieure de la jambe jusqu'en dessous du pied. L'autre, le nerf crural, descend à la partie antéro-interne de la cuisse et de la jambe jusqu'au pied. Dans les deux cas, il existe une souffrance à l'émergence d'une racine nerveuse au niveau d'un disque intervertébral. Pour la sciatique, il s'agit, en général, du disque situé entre la quatrième et la cinquième lombaire, ou entre la cinquième lombaire et la première sacrée. La cruralgie vient généralement d'un disque situé plus haut (2^e/3^e ou 3^e/4^e vertèbre), et est souvent plus douloureuse que la sciatique. Dans les deux cas, les symptômes peuvent toucher toute la jambe ou simplement une partie. Le traitement médical, accompagné d'un repos complet, suffit généralement à guérir la crise en dix à trente jours. Dans d'autres cas, les infiltrations dans la colonne sont aussi nécessaires, accompagnées parfois d'élongations mécaniques. Quant à la kinésithérapie, elle est surtout utile pour prévenir les récidives.

Que faire contre une hernie discale ?

« À la suite d'une sciatique, on a diagnostiqué au scanner une hernie discale chez mon mari. Comme il continue de souffrir, on lui a proposé une hospitalisation de quelques jours pour éviter de l'opérer. Que peut-on faire d'autre contre cette hernie ? »

Il existe, entre les vertèbres, un disque assez souple, dont le centre est formé d'un noyau, ce qui assure une bonne mobilité à la colonne vertébrale. Parfois, ce noyau se déplace vers l'extérieur et comprime les racines nerveuses, notamment celles du nerf sciatique. Si la douleur persiste malgré le repos, les antalgiques et les anti-inflammatoires, on peut proposer une hospitalisation afin d'effectuer des infiltrations au niveau de la racine nerveuse avec, parfois, mise en traction et perfusion d'anti-inflammatoires.

Dans certains cas, on détruit le noyau (nucélyose), en injectant un produit dans le disque. On peut aussi pratiquer une nucétomie, aspiration du disque sous anesthésie. Si cela ne suffit pas, il est possible d'envisager une intervention pour libérer les racines, en supprimant le noyau formant la hernie.

10 gestes à faire au quotidien

Avoir mal au dos n'est pas inévitable, lorsque l'on connaît les gestes efficaces de prévention. Toutes nos astuces pour préserver votre dos des petits piéges du quotidien.



1. Changez de matelas

Pour les experts du sommeil, un matelas doit être changé tous les 10 ans. Cependant, si vous dormez mal, renouvez-le au bout de 5 ou 6 ans. Pour choisir le matelas idéal, veillez à ce qu'il ne soit ni trop mou, ni trop dur, car contrairement à ce que l'on pourrait penser, un matelas trop dur n'est pas bon pour le dos, il entraîne une pression sur la colonne vertébrale et accentue les douleurs.

Notre astuce : pour améliorer votre posture pendant votre sommeil, placez un coussin sous vos genoux si vous dormez sur le dos, entre les genoux si vous dormez sur le côté ou sous vos hanches si vous avez l'habitude de dormir sur le ventre.

2. Laissez vos talons au placard

Si vous adorerez les talons hauts, vous risquez d'être déçue : ils sont extrêmement mauvais pour le dos. En effet, porter des talons vous oblige à courber le dos lorsque vous marchez, ce qui, bien sûr, n'est pas bon pour la colonne vertébrale. D'un autre côté, les chaussures totalement plates, comme les sandales ou les tong, peuvent également avoir des effets néfastes pour le dos, le poids du corps étant également réparti. L'idéal ? Des souliers avec de petits talons, et encore mieux des baskets ! Bien sûr, ce n'est pas évident de porter des baskets tous les jours, alors pour soulager votre dos, pensez à placer des petits coussinets spécialisés à l'intérieur de vos chaussures pour amortir les chocs et la pression sur le dos. Evitez également de marcher avec vos talons hauts sur de longues distances.

3. Apaisez votre esprit

La rancœur que l'on garde des événements passés peut être source de douleurs au dos. Cela a été prouvé par une étude réalisée aux Etats-Unis sur une soixantaine d'hommes et de femmes ayant des douleurs chroniques dans le bas du dos. Les chercheurs se sont aperçus que plus les personnes éprouvaient de la rancune et de la colère, plus elles avaient des douleurs fortes au dos. Inversement, les personnes qui

ont tenté d'oublier le passé et de pardonner, ont des douleurs plus faibles. Nos émotions, nos pensées et la tension des muscles ont donc une influence directe sur l'intensité avec laquelle nous ressentons les signaux de douleurs.

4. Faites des pauses au bureau

Saviez-vous qu'en position assise la pression exercée sur la colonne vertébrale est pratiquement deux fois plus forte que lorsque l'on est debout ? Imaginez donc les dégâts lorsque vous passez vos journées au bureau, assise devant votre ordinateur.

La solution : toutes les demi-heures, levez-vous et faites quelques pas, le simple fait de marcher pour aller aux toilettes, prendre un verre d'eau ou remplacer le papier dans l'imprimante va soulager votre dos. De plus, chaque fois que vous en avez l'occasion, par exemple lorsque vous êtes en conversation téléphonique, penchez-vous légèrement en arrière pour alléger la pression sur votre colonne vertébrale.

5. Ne négligez pas le sport

On ne le dira jamais assez : les exercices physiques sont essentiels et incontournables pour garder une bonne santé, et cela est également valable pour le dos ! Une étude récente a révélé que 40% des personnes qui souffrent de douleurs au dos abandonnent le sport, ou cela ne fait qu'empirer la situation. Si vous avez des douleurs chroniques au dos ou des malformations de la colonne vertébrale, comme une scoliose, trouvez le sport qui est adapté à votre situation, en demandant conseil à votre médecin. La solution ? La natation, et en particulier les nages qui se pratiquent sur le dos, telles que le dos crawlé, ont souvent un effet bénéfique en renforçant les muscles du dos et ne risquent pas de provoquer des chocs et d'accentuer les douleurs.

6. Evacuez le stress

Le yoga est une excellente activité pour réduire les douleurs au dos. Une étude réalisée à l'université de Washington a montré que les personnes souffrant de douleurs au dos ont res-

sentie une amélioration considérable de leur état après seulement 3 mois de yoga. Grâce aux exercices de relaxation et de respiration, le yoga vous aidera à vous détendre et à évacuer le stress qui peut être très souvent le premier responsable du mal de dos. Les exercices d'étirements enseignés pendant les cours de yoga seront aussi particulièrement bénéfiques pour vos muscles.

7. Surveillez votre alimentation

En ce qui concerne les douleurs musculaires, l'alimentation est souvent oubliée, et pourtant manger équilibré est primordial pour réduire au maximum les risques de mal de dos. Les aliments qui sont bons pour la circulation sanguine sont également bons pour le dos. En effet, une bonne circulation permet d'apporter les nutriments dont la colonne vertébrale a besoin et inversement d'éliminer les déchets. Ainsi, lorsque la circulation sanguine n'est pas bonne, des inflammations au niveau du dos peuvent apparaître et le cerveau recevra des signaux de douleurs. De plus, le surpoids est un facteur qui augmente considérablement les chances d'avoir des problèmes au dos.

8. Allégez votre sac à main

Porter un sac trop lourd tous les jours peut vraiment avoir des conséquences catastrophiques pour votre dos. A moins qu'il ne s'agisse d'un sac à dos, un sac lourd oblige le corps à lever l'épaule qui porte le sac, et ainsi à créer un déséquilibre très mauvais pour la colonne vertébrale, le sac est véritablement un des responsables fréquents du mal de dos. Votre sac à main une fois rempli ne doit pas dépasser 10% de votre poids.

La solution : évitez les sacs qui sont déjà lourds vides, en particulier ceux qui sont ornés de chaînes, de clous, etc. Pensez également à répartir le poids de votre sac à main en deux petits sacs de façon à établir un équilibre entre les deux épaules.

9. Ce soir, pas de télé !

Rester scotché devant la télévision n'est certainement pas le meilleur moyen d'éviter d'avoir des douleurs au dos ! Non seulement tout le temps passé devant la télévision est du temps que vous pourriez passer à pratiquer une activité sportive, mais le seul fait de rester assise sans bouger pendant plusieurs heures est également très mauvais pour le dos. Assurez-vous aussi que votre enfant n'abuse pas du petit écran en particulier s'il a tendance à se plaindre de douleurs au dos. Ne regardez que les programmes qui vous intéressent réellement au lieu de zapper de chaînes en chaînes.

Astuce : vous ne pouvez pas vous passer de télé ? Transformez les pauses publicités en séances d'étirements !

10. Pas de longs trajets

Les longs trajets en voiture peuvent entraîner des douleurs au dos, aux épaules et à la nuque. De plus, le fait de devoir fixer la route est particulièrement fatigant et crée des tensions musculaires. Une bonne position assise est donc essentielle pour minimiser les risques de problèmes au dos. Assurez que vous formez un angle de 90° lorsque vous êtes assise. Pensez également à avancer le siège pour ne pas avoir à tendre le cou pour voir la route et pour éviter de tendre les jambes pour atteindre les pédales, ce qui est très mauvais pour le dos.

COMMERCE

15 tonnes de tapis refoulées au port d'Oran



Quinze tonnes de tapis représentant une valeur de 3 millions DA ont été refoulées fin avril au port d'Oran, a-t-on appris lundi de la direction du commerce d'Oran.

Cette cargaison de tapis en provenance de la Turquie a été refusée à l'admission au port d'Oran par les services de contrôle aux frontières pour défaut d'étiquetage, a souligné le chef de service planification, suivi, évaluation et contrôle à la direction du commerce.

M. Fouad Helaïli a expliqué que les mentions portées sur le document ne correspondent pas avec celles de l'étiquetage.

La même source a indiqué que 22 tonnes de gel douche importées des Emirats arabes unis (EAU) d'une valeur d'un million DA ont été refoulées en avril au port d'Oran pour la même infraction.

Le bilan du mois d'avril fait état également de refus d'admission au port d'Oran de plusieurs lots d'articles d'habillement (5 tonnes) et articles pour enfants (3 tonnes) importés de Chine pour défaut d'étiquetage en langue nationale, de 2 tonnes de shampoing en provenance d'Espagne, produits déclarés non-conformes, selon les analyses effectuées par le Centre algérien de Contrôle de la qualité et de l'emballage (Cacqe), a-t-on ajouté de même source.

Les services de contrôle et de surveillance aux frontières au port de Ghaizaouet (Tlemcen) ont refoulé une quantité de 22 tonnes de pommes d'une valeur de 1 million DA et 17 tonnes de poissons congelés estimées à 4 millions DA, en provenance d'Espagne pour étiquetage illisible, a-t-on indiqué de même source.

YOUSFI À KHENCHELA

Les coupures d'électricité connaîtront une baisse "notable" l'été prochain

Le ministre de l'Energie et des mines, M. Youcef Yousfi, a affirmé, lundi à Khencela que les problèmes de coupures d'électricité connaîtront, l'été prochain, une "baisse notable" dans les wilayas du pays, à la faveur de la réception des programmes de mise à niveau des réseaux électriques.

M. Yousfi qui effectuait une visite de travail dans cette wilaya a saisi l'occasion pour évoquer, dans ce contexte, "le vaste programme" inscrit dans le cadre de la promotion intégrée des zones rurales visant les wilayas steppiques et du Sud qui seront prochainement dotées de transformateurs électriques.

Lors de son inspection du projet de réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 1600 mégawatts, dans la commune de Remila, le ministre a mis en exergue l'importance de ce projet dans le renforcement de la couverture électrique dans les zones urbaines et rurales de la partie nord de Khencela, ainsi que dans les daïras de Kais et de Bouhmann, notamment. M. Yousfi a également assisté, au cours de sa tournée, à une cérémonie de raccordement au réseau du gaz naturel de 450 familles de la com-

munauté de Chélia, avant d'écouter un exposé portant sur les différents programmes de la wilaya de Khencela en matière d'énergie. A l'extrême sud de la wilaya, le ministre de l'Energie et des mines s'est enquis de l'évolution du projet de réalisation d'une centrale électrique devant fonctionner, une fois opérationnelle, au gaz naturel et au mazout, et dont les travaux (77% d'avancement) sont confiés à une entreprise italienne.

Le taux de couverture en électricité est actuellement de l'ordre de 98% dans cette où le taux de couverture en gaz naturel atteint les 100% dans les chefs-lieux de communes. M. Yousfi devait inaugurer au cours de cette visite le nouveau siège de la direction de l'énergie et des mines avant d'inspecter plusieurs autres projets relevant de son secteur dans les communes de Babar et de Chéchar.



Algérie - Italie

COOPÉRATION ALGÉRO-ITALIENNE: Une délégation d'opérateurs du Tourisme italiens en visite en Algérie

Une délégation italienne de la Confindustria Assafrica & Méditerranée du secteur du Tourisme effectue une visite en Algérie lundi et mardi, dans le cadre de la coopération touristique bilatérale, a appris lundi l'APS de source diplomatique algérienne à Rome.

La mission de la délégation conduite par le Directeur général de la Confindustria Assafrica & Méditerranée du secteur du Tourisme, Pier Luigi d'Agata, s'articule principalement, autour de la formation des formateurs dans le domaine du Tourisme, selon la même source.

Durant cette visite, qui intervient à l'invitation du ministère du Tourisme, les deux parties exploiteront les différentes possibilités de promotion du Tourisme en Algérie, a-t-on

ajouté. Les deux parties discuteront également, de l'octroi de bourses d'études et l'organisation de stages de formation au profit des professionnels du secteur, a-t-on précisé.

Dans ce cadre, seront évoquées les possibilités de jumelage entre instituts de formations algériens et italiens dans le secteur du Tourisme, selon la même source.

En mars dernier, des professionnels de grands médias spécialisés italiens avaient pris part au festival du Tourisme saharien qui s'est déroulé à Adrar et Timimoun, pour vulgariser auprès du public italien, les potentialités que recèle l'Algérie dans le domaine du Tourisme.

L'invitation des médias italiens à ce Festival entrait dans le cadre de la promotion de la destination Algérie.

2000 nouveaux lits avant fin 2013

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Mohamed Benmeradi a indiqué lundi à Alger que la capitale devra se doter de plus de 2000 nouveaux lits avant la fin 2013.

Le ministre a rappelé à l'issue d'une visite d'inspection pour évaluer les différents projets touristiques en cours de réalisation à Alger que la capitale disposait de "160 unités hôtelières et 20.000 lits".

Il a mis en évidence la nécessité de "soutenir l'investissement touristique pour pallier le déficit en hébergement dans la capitale". Ainsi, a précisé le premier responsable du secteur "65 projets touristiques ont été approuvés au niveau de la capitale et 123 au plan national".

Pour ce qui est de la possibilité de ré-

ception des projets touristiques en cours de réalisation dans la capitale durant la prochaine saison estivale, le ministre a affirmé que toutes les mesures ont été prises en coordination entre son secteur et les autorités locales afin d'assurer une saison estivale tranquille pour les citoyens. "Tous les projets en cours de réalisation seront réceptionnés en 2014", a-t-il affirmé. Lors de cette visite, le ministre a inauguré deux hôtels à Alger Centre et à Hussein Dey. Il a également donné le coup d'envoi d'un projet de réalisation d'un hôtel dans la commune de Hydra et une chaîne d'hôtels à Bab Ezzouar avant de se rendre sur le chantier de réalisation de projets hôteliers à Sidi Fredj. Pour ce qui est de la réalisation d'une chaîne d'hôtels et des centres d'affaires par des privés algériens et turcs à Bab Ezzouar, les gérants ont souligné que "ce projet qui se trouve à proximité de l'aéroport Houari Boumediene et le palais des expositions devra attirer des hommes d'affaires internationaux et nationaux. En outre, le ministre a inspecté le projet de réalisation du village touristique "Amiral" à Sidi Fredj qui offrira plusieurs hôtels de luxe, des espaces de détente et de loisirs ainsi que des sites d'affaires et de commerce. Ce projet devra générer plus de 1500 nouveaux emplois. M. Benmeradi a pris connaissance du programme de réaménagement et restauration des hôtels relevant de l'établissement de gestion hôtelière de Sidi Fredj notamment l'hôtel du port et El-Manar.

Les déchets ménagers aux fins de renforcer le dispositif actuel et d'améliorer le cadre de vie du citoyen tel que décidé par le Premier ministre au titre du programme du Gouvernement, a-t-on expliqué de même source.

Aux besoins de répondre aux préoccupations en la matière, la nouvelle forme de gestion sera matérialisée par la mise en place d'un partenariat public-privé, souligne le ministère.

APS

ENVIRONNEMENT Installation d'un comité de réflexion sur une nouvelle gestion des déchets ménagers

Un comité de réflexion sur une nouvelle forme de gestion des déchets ménagers a été installé lundi par le ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville, Amara Benyounès, dans le cadre de la mise en place d'une gestion «innovante» de ce genre de déchets, indique un communiqué du ministère.

Composé de techniciens et d'experts du secteur, ce comité aura pour tâche l'élaboration de nouveaux mécanismes de gestion des

BÉJAÏA

Perturbation du trafic routier sur la RN 09

Le trafic automobile sur la RN 09 reliant Béjaïa à Sétif a été fortement perturbé lundi à hauteur du PK20 par un mouvement de protestation populaire, initié par des habitants du village «Tagouba», réclamant le bitumage de l'accès à leur localité, a-t-on constaté. Obstruant la voie avec des objets hérités, les protestataires ont provoqué d'interminables bouchons et plombé le trafic, de part et d'autre de ce tronçon de route, par lequel transitent quotidiennement plus de 30 000 véhicules.

Cette situation a provoqué la colère de dizaines d'automobilistes, notamment les employés se dirigeant vers leur travail, qui ont dû emprunter des voies secondaires à travers les montagnes environnantes, a-t-on également constaté.

Ce mouvement intervient en soutien à un mouvement de grève, observé dimanche, par les transporteurs de la localité pour décrier l'état de la route menant à leur village.

Selon des représentants de l'APC, le projet est inscrit depuis 2012, mais n'a pu être concrétisé à cause du rejet du dossier par le contrôle financier, «au prétexte de ne s'être pas conformé au délai de rigueur, fixé par la loi en matière d'adoption de projet par la commission municipale spécialisée».

«Le projet a été retenu, adopté par l'APC en août 2012, puis entériné par la daïra en novembre dernier. Seulement avec les élections locales, il a été mis sous le boisseau pour n'en sortir qu'après les élections. D'où le retard relevé par le contrôle financier», a expliqué le président de l'APC, sollicitant «une dérogation de la wilaya pour sa mise en œuvre». «Les avis d'appels d'offres ont été lancés et une entreprise a été retenue. Nous n'attendons que cette dérogation pour entamer la réalisation», a-t-il ajouté.

Le port de Béjaïa non impacté par la grève des travailleurs

La grève nationale des travailleurs du consignataire maritime CMA-CGM-Algerie, n'a pas impacté l'activité du terminal à conteneurs de Béjaïa qui «a fonctionné sans perturbations», selon le directeur général de BMT (Béjaïa Méditerranéen Terminal), M. Nassib Barchiche.

«Il n'y a pas eu de perturbations», a-t-il confié à l'APS, soulignant que l'activité du terminal est si intense, qu'il est possible de décaler les positionnements de déchargement des différents consignataires pour éviter toute pression.

«Nous avons deux bateaux en situation de déchargement. Il y en a huit en rade, tous mouillant pour des consignataires différents. Si bien qu'une perturbation chez l'un n'a aucune chance d'affecter les autres», a-t-il précisé.

Les travailleurs de CMA-CGM ont entamé, lundi, une grève générale pour réclamer de meilleures salaires et conditions d'exercice de leurs droits syndicaux.

AÏN DEFLA: 137 infractions relatives à l'environnement relevées durant le mois d'avril 2013

Au moins 137 infractions relatives à l'environnement ont été relevées par la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement dans la wilaya d'Aïn Defla durant le mois d'avril dernier, a-t-on indiqué à la Sûreté de wilaya. Ces infractions ont trait à la construction sans permis de

construire (72 cas), au jet de déchets dans des endroits inappropriés (5 cas), à la gêne du mouvement des piétons par l'occupation illégale des trottoirs (27 cas) et à l'interruption des travaux (33 cas), a précisé la même source. Huit cas de démolition, 31 études de plaintes de citoyen, 61

rapports envoyés à la justice et 72 rapports transmis aux présidents des APC et chefs de daïras sont également signalés par la même source pour la même période. 67 sorties sur terrain ont par ailleurs été effectuées par la police de l'urbanisme et de l'environnement aidée dans son tra-

vail par des commissions d'urbanisme, d'hygiène et de santé des APC et des daïras de la wilaya.

Les infractions recensées ont été envoyées aux instances judiciaires et administratives compétentes afin de prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des contrevenants. APS

GUÉ DE CONSTANTINE

Le père tyrannisait sa famille, son fils le tue

Ecoeuré par le comportement inadmissible de son père, Karim, son fils, le tue afin de libérer toute la famille d'un quotidien fait de violences et d'humiliations.



Sans se faire prier, Karim raconte tout, sans rien omettre. Il reconnaît être l'auteur d'un crime dont il assume l'entièr responsabilité, excluant la complicité de sa sœur.

Le défunt avait, de tout temps, possédé un couteau. Le jour du drame, Karim s'en est servi non pour tuer, mais pour faire peur à son père.

Mais un seul coup au cœur lui était fatal. Voyant son père gisant dans une mare de sang, Wassila perd connaissance alors que pris de panique, Karim, tombe à même le sol et supplie son père de ne pas le quitter.

«Je me rendais soudain compte que je venais de commettre l'irréparable», dira-t-il aux membres de la cour.

Le représentant du ministère public, après une longue reprise des faits tels que rapportés dans l'arrêt du renvoi, expliquera les peines réservées à un tel délit, s'appuyant sur l'article 395 qui donne pour sanction la peine de mort. Mais compte tenu de la bonne volonté de Karim qui s'est rendu lui-même aux services de sécurité et la reconnaissance de son acte, ce qui avait facilité l'acheminement de l'enquête, il requiert une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

L'avocat de la défense déclare, lui, que ce drame a touché toute la famille, ajoutant que son client n'a pas commis cet acte d'une manière volontaire avec intention de tuer son père, pour conclure, il demande à la cour d'accorder les circonstances atténuantes à son client.

Après délibérations, bénéficiant des circonstances atténuantes et échappant à la charge d'homicide volontaire avec prémeditation, Karim a écopé d'une peine de 15 ans de prison ferme.

VERDICT DANS L'AFFAIRE DU DÉTOURNEMENT DE 10 MILLIARDS À LA CNAS DE M'SILA

L'ex-directeur et son adjoint condamnés à 2 ans de prison ferme

Mis en délibéré depuis près d'une quinzaine de jours, le procès de l'affaire Cnas de M'sila a connu lundi après-midi, son épilogue après une longue attente. Ainsi, deux des 32 mis en cause, l'ex-directeur et son adjoint ont été condamnés à 2 années de prison ferme assortis d'une amende de 50 millions de centimes.

Les autres accusés 6 ont été acquittés et le reste ont été condamnés entre six mois de prison avec sursis à un an de prison ferme assortis d'une amende de 50 à 100 millions de centimes.

Le procureur de la République a requis 7 ans de prison ferme à l'encontre de l'ex-directeur et son adjoint et 5 années de prison ferme pour le reste des accusés.

M'SILA

Saisie de munitions chez un paysan à Khoubana

Les éléments de la brigade de Gendarmerie de Khoubana, 68 kilomètres au sud de M'sila, ont dernièrement procédé à la saisie de 70 cartouches d'armes de type 1.

Elles ont été découvertes chez un jeune paysan de la région. Le mis en cause a été inculpé pour possession illicite de munitions de type 1 sans autorisation.

Selon nos informations, le suspect a été présenté lundi dernier au parquet de Bousaâda et mis sous mandat de dépôt.

Mouad B.

INCIDENTS

Le wali de Ghardaïa ordonne l'ouverture d'une enquête sur les incidents ayant secoué la ville

Le wali de Ghardaïa, M. Ahmed Adli, a ordonné l'ouverture d'une enquête sur les incidents ayant secoué dans la nuit de dimanche à lundi des quartiers de la ville de Ghardaïa et la prise de mesures qui s'imposent à l'encontre de leurs auteurs.



Le wali a indiqué à l'APS qu'un dispositif de sécurité visant la sécurisation des biens et des personnes sera également renforcé, afin d'éviter les échauffourées récurrentes entre les jeunes, soulignant que «l'ensemble des problèmes peuvent être surmontés dans le calme, le dialogue et la concertation».

Une dizaine de personnes, dont des policiers, ont été légèrement blessés suite à des échauffourées sporadiques et récurrentes entre jeunes de deux communautés (malékites et ibadites), lors de ces incidents survenus dans des quartiers de Ghardaïa et à ksar Mélika, a-t-on appris de source hospitalière.

Des affrontements entre jeunes des deux communautés se sont poursuivis jusqu'au petit matin de lundi. Un magasin a été incendié et du mobilier urbain saccagé, avant qu'un important dispositif de sécurité mis en place ne maîtrise la situation, a constaté un journaliste de l'APS.

Des groupes de jeunes des deux communautés ont commencé à se lancer des pierres, des cocktails Molotov et d'enflammer des pneus, avant que la situation ne déborde, créant un climat

d'insécurité près du quartier de Théniet El-Makhzen et aux environs des ksars de Mélika et de Béni Isguen, où le trafic routier a été interrompu pendant toute la matinée. L'ensemble des commerçants ont baissé rideau en signe de protestation contre l'insécurité et de peur des débordements, casses, vols et incendies. Un sit-in a été organisé lundi par des commerçants ibadites devant le siège de la wilaya pour appeler à la sécurité des biens et des personnes. Une délégation représentant ces commerçants a été reçue par le wali qui a écouté leurs doléances, avant que ces dernières ne débordent sur des revendications exigeant la libération des jeunes présumés destructeurs et voileurs de câbles et tuyauteries d'une entreprise étrangère exerçant dans la région de Touzouz. A l'origine de ces échauffourées récurrentes et sporadiques, les questions du foncier dans la vallée du M'Zab et des constructions illégales.

«Ces échauffourées ont éclaté suite à la construction par un ibadite à Mélika d'un mur fermant l'accès à un cimetière malékite», selon des jeunes malékites de Théniet El-Makhzen.

Ces derniers ont réagi en essayant de détruire le mur construit illégalement, avant l'intervention des autorités de la daïra de Ghardaïa qui l'ont démolie. Les jeunes du quartier de Théniet El-Makhzen, dans la commune de Ghardaïa, non satisfaits de la démolition du mur, ont bloqué les axes principaux de la ville en dressant des barricades, réclamant l'arrestation de la personne à l'origine de l'incident, a-t-on relevé sur place.

Des affrontements entre les jeunes des deux communautés ont ensuite éclaté, avant que les forces anti-émeutes déployées, à titre préventif à travers les points sensibles de la ville de Ghardaïa, n'interviennent en faisant usage de gaz lacrymogène et de canons à eau pour disperser les antagonistes.

La route nationale RN1 a été momentanément coupée à la circulation par les jeunes qui ont utilisé des pierres et des pneus enflammés, avant que le trafic ne reprenne sous les yeux des forces de l'ordre.

Plusieurs sages de la ville de Ghardaïa tentent d'user de leur notoriété pour apaiser les esprits et éviter que la situation ne dégénère.

NACIB À TISSEMSILT Renforcer et améliorer l'alimentation en eau potable

Le ministre des Ressources en eau, M. Necib a déclaré, lundi à Tissemsilt, que la stratégie du secteur porte sur l'intensification des opérations de raccordement entre les barrages pour renforcer et améliorer l'alimentation en eau potable.

Lors d'un point de presse en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya, M. Hocine Necib a indiqué que son département ministériel a procédé au raccordement du barrage de Béni Haroun (Mila) à ceux de Koudiet El Medouer (Annaba) et «Ourkis» (Oum El Bouaghi) pour compenser le déficit qu'accuse ces deux infrastructures.

Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau à partir de la station de dessalement de l'eau de mer de la Macta (Oran), le ministre a annoncé la mise en service du projet d'alimentation de Mascara en fin 2014, puis Tiaret en 2015 ou 2016.

D'autre part, il a appelé les agriculteurs à exploiter les eaux usées épurées naturelle dans l'irrigation et à utiliser les engrangements extraits dans la fertilisation du sol.

En outre, M. Hocine Necib a salué les efforts déployés par les autorités de wilaya de Tissemsilt dans le secteur des ressources en eau, valorisant surtout l'alimentation de 14 communes en eau potable à partir du barrage «Koudiet Rosfa».

Le ministre a souligné, dans ce sens, que la situation de l'AEP dans la wilaya de Tissemsilt est satisfaisante, faisant



remarquer que plus de la moitié de la population est alimentée en H24.

Il a encore insisté, sur un système de gestion par l'Algérienne des eaux (ADE) s'adaptant aux spécificités des zones rurales de la wilaya en ajoutant, déclarant que son département ministériel est prêt à apporter une aide financière à l'unité de l'ADE pour développer sa gestion et améliorer le service public.

Le ministre des Ressources en eau s'est enquis, lors de cette visite, du projet d'alimentation de six communes en eau potable à partir du barrage de Derder.

Les travaux de raccordement de Théniet El Had, Youssoufia, Khemisti et Layoune sont achevés et il est prévu l'alimentation des communes de Bordj Emir Abdelkader Sidi Boutouchent en eau en fin 2013, a-t-on indiqué à cette occasion.

M. Hocine Necib a également inauguré la station d'épuration des eaux usées de Tissemsilt et la Step de Layoune avant d'inspecter le chantier du collecteur des eaux usées à Ouled Bessam.

Il s'est enquis en outre du projet de réalisation d'un réservoir d'eau (5 000 m³) à Sidi Bentamra et a inauguré le nouveau siège de l'agence commerciale de l'Algérienne des eaux à Tissemsilt avant de passer en revue le projet de protection de la ville de Lardjim contre les inondations doté d'une enveloppe de 800 millions DA et visiter le barrage de Koudiet Rosfa.

RELIZANE L'importance de l'image dans l'œuvre pédagogique soulignée

Les participants à un colloque national sur la littérature de l'enfant ont insisté, lundi à Relizane, sur l'importance de l'image dans l'œuvre pédagogique destinée aux enfants.

Lors de cette rencontre, organisée au centre universitaire par l'institut des lettres et des langues, les participants ont mis l'accent sur le rôle de l'image dans les contes pour enfants, soulignant que l'image «constitue un des éléments importants permettant d'initier l'enfant aux valeurs de l'éducation et de l'aider à les comprendre.»

Les intervenants lors du colloque ont insisté sur le choix des images conçues pour enfant qui doivent avoir «une dimension instructive.»

Dans ce cadre, l'enseignante Nawel Hifri de l'Université de Mostaganem a exhorté, dans une communication intitulée «la dimension culturelle et instructive des dessins animés à l'ère de la mondialisation», à produire des dessins instructifs et conformes aux valeurs de la société.

Elle a ajouté que les dessins animés, en ce temps de la mondialisation, «ont un aspect négatif plus que positif sur l'enfant et ne sont pas compatibles avec sa réalité», d'où l'intérêt de produire des dessins animés localement.

De son côté, l'universitaire Alima Naouen de Batna a mis en garde contre les risques des contes occidentaux traduits pour enfants et leur retombées sur les valeurs, soulignant que le traducteur «doit être avant tout un éducateur soucieux des valeurs.»

L'enseignante Fatima Mokadem du centre universitaire de Relizane a axé sa communication sur la construction artistique du récit, soulignant que celui-ci «doit procurer du plaisir à l'enfant et perfectionner son savoir-faire.»

Mme Mokadem a insisté au passage sur la nécessité de chaque production de contes pour éviter des errements affectant négativement l'enfant.

Le programme de cette rencontre de deux jours, à laquelle prennent part des professeurs d'universités du pays, comporte des communications traitant, entre autres, du discours de l'image dans les contes pour enfants, de l'impact des contes traduits, et de la rhétorique dans les dessins animés.

Une production d'environ 2 millions qx de céréales prévue à Relizane

Une production de près de 2 millions de quintaux de céréales est prévue lors de la prochaine campagne moisson-battage dans la wilaya de Relizane, selon les estimations de la direction des services agricoles.

Une grande quantité de cette production sera constituée de blé dur et tendre soit 1,45 million qx, selon une chef de service à la DSA, qui a annoncé que la campagne moisson-battage dans la wilaya débutera à la mi-mai.

Ciblant une superficie de 136 000 hectares, cette campagne verra la mobilisation de 286 moissonneuses-batteuses, plus de 2 600 tracteurs et 750 véhicules de transport des récoltes, a-t-on ajouté.

La production céréalière sera stockée dans 12 points, soit une capacité globale de 760 000 qx, situés en majorité dans des communes à hautes potentialités céréalières dont Mendès, Oued Rhiou, Ammi Moussa, Sidi M'hamed Benali, Ouled Yaïche et Zemmoura.

Plus de 33 camions de 10 à 20 tonnes seront mis à la disposition des céréaliculteurs pour le transport de récoltes vers les coopératives de céréales et légumes secs (Ccls) à Oued Rhiou et Relizane, a-t-on encore indiqué.

La wilaya de Relizane a réalisé, l'an dernier, 2 millions de quintaux de céréales, selon la direction du secteur.

MALI- DROITS DE L'HOMME

La HRW appelle les belligérants au respect des lois de la guerre

L'ONG internationale des droits de l'homme, Human Rights Watch, a appelé lundi les forces armées maliennes et les groupes armés à la protection des civils et au respect des droits des prisonniers en cas d'une éventuelle opération militaire dans la région de Kidal. «Toutes les parties belligérantes dans le nord du Mali ont l'obligation de respecter les lois de la guerre, notamment dans le cas où l'armée nationale malienne lancerait une offensive contre les groupes armés dans la région de Kidal», a déclaré Human Rights Watch (HRW).

Pour cette ONG, basée à New York, «des violations des droits de l'Homme commises précédemment, ont suscité des préoccupations, et rappelé la nécessité que toutes les forces armées impliquées minimisent les dommages subis par les civils et s'assurent que tous les prisonniers soient traités avec humanité, conformément aux Conventions de Genève de 1949 et au droit international humanitaire coutumier». Le gouvernement malien, a-t-elle poursuivi, «devrait s'assurer de la présence d'un nombre adéquat de gendarmes mandatés pour interroger les prisonniers pendant les opérations militaires et pour prendre des mesures dans les cas où des soldats commettent des manquements à la discipline».

A ce propos, la chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à HRW, Mme Corinne Dufka, a soutenu que «le peuple malien a déjà souffert d'atrocités commises par tous les camps. De nouvelles exactions risqueraient d'exacerber encore les tensions ethniques au sein d'une population déjà vulnérable.» Les médias ont annoncé que le gouvernement malien préparait une offensive militaire dans les zones situées dans la région de Kidal qui demeurent sous le contrôle de deux groupes armés, le Mouvement national touareg pour la libération de l'Azawad (Mnla) et le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA).

Kidal est la seule région du Mali dont le contrôle n'a pas été pleinement assuré par le gouvernement à la suite de l'opération militaire menée par la France, qui a débuté en janvier 2013.

HRW précise que le conflit armé actuel entre le gouvernement malien et ses alliés, d'une part, et les groupes armés, d'autre part, est réglementé par l'article 3 des Conventions de Genève de 1949, dont le Mali est signataire, et par le droit international humanitaire coutumier. Ce droit, explique-t-elle, «vise à protéger les civils et les autres non-combattants des dangers d'un conflit armé, et traite de la conduite des hostilités, c'est-à-dire les moyens et méthodes de guerre, par toutes les parties». Les civils ne doivent jamais être pris délibérément pour cible d'une attaque et les belligérants sont tenus de prendre toutes les précautions possibles pour minimiser les dommages infligés aux civils et à leurs biens. «Les attaques qui ne feraien pas de distinction entre combattants et civils ou qui causeraient des dommages disproportionnés aux civils sont interdites», tandis que «les civils et les combattants capturés ne doivent pas être victimes de meurtres, de tortures ou d'autres mauvais traitements».

SAHARA OCCIDENTAL

Le Polisario appelle le Conseil de sécurité à intervenir pour protéger les Sahraouis

Le secrétariat national du Front Polisario a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à intervenir rapidement pour garantir la sécurité physique et morale des civils sahraouis conformément à la convention de Genève, rapporte lundi l'agence de presse sahraouie (SPS).

Au terme de sa 5^e session ordinaire, le Front Polisario a lancé un appel au conseil de sécurité à l'effet d'intervenir rapidement pour protéger les civils sahraouis sans défense conformément à la convention de Genève sur la protection des civils dans les conflits armés et faire cesser les pratiques répressives de l'Etat d'occupation marocain.

Cette session présidée par le secrétaire général du front Polisario, Mohamed Abdellaziz, a passé en revue les réalisations de l'Intifadha pour l'indépendance et les développements de la question sahraouie au niveau des Nations unies à la veille du 40^e anniversaire de la création du Polisario et du déclenchement de la lutte armée.

Le Polisario a également condamné avec force le procès injuste de 25 détenus politiques sahraouis devant un tribunal militaire marocain dans le contexte du démantèlement violent du camp de Gdeim Izik interpellant les Nations unies pour une action urgente vue de leur libération et de celle de tous les prisonniers sahraouis dans les prisons marocaines.

Le secrétariat général du Polisario réclame qu'il soit mis fin au pillage des ressources naturelles sahraouies et l'élimination du mur de la honte érigé par le Maroc qui doit, ajoute la même source, «ouvrir les territoires sahraouis devant les observateurs et mé-



dias internationaux». Le Polisario a, par ailleurs, noté avec satisfaction la résolution 2099 du Conseil de sécurité qui affirme le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination se félicitant de la reconnaissance croissante de la communauté internationale de la nécessité d'un mécanisme onusien pour la protection des droits de l'Homme au Sahara occidental, rapporte encore SPS.

La 6^e session du Polisario a salué l'Union africaine pour son attachement à l'organisation d'un référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui réitérant sa disposition à coopérer pleinement avec le Secrétaire général des Nations unies et son envoyé personnel Christopher Ross dans le cadre du calendrier de décolonisation du Sahara occidental.

Le Polisario qui fustige l'attitude «scandaleuse» de l'Espagne qui s'est dérobée à sa responsabilité juridique et morale vis-à-vis du peuple sahraoui en tant que puissance administrative de la dernière colonie en Afrique rappelle que le Maroc n'est que la force

d'occupation militaire sans aucune souveraineté sur le Sahara Occidental.

Le secrétariat national a lancé un appel à la France, berceau de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, pour une contribution positive à une solution au conflit du Sahara Occidental «loin du soutien immoral en faveur de la politique d'occupation marocaine» qui expose un peuple tout entier à moult formes d'injustice en le privant de son droit naturel à l'autodétermination et à une vie digne.

Saluant la défense du Parlement européen de la légalité internationale, la justice, la démocratie et les droits de l'Homme concernant la lutte du peuple sahraoui, le secrétariat national du Front Polisario a demandé à l'UE de s'abstenir de signer le moindre accord avec le Royaume marocain impliquant les territoires ou eaux territoriales sahraouis car une telle conduite constitue une violation flagrante des principes et idéaux universels sur lesquels l'UE a été instituée.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'ONU alarmée par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) a avisé lundi que la situation humanitaire en République centrafricaine ne cessait de se détériorer et que la totalité de la population de ce pays (4,6 millions d'habitants) était désormais touchée par la crise.

Selon l'Ocha, plus de 173 000 Centrafricains ont été déplacés depuis décembre 2012 et 49 000 se sont réfugiés dans les pays voisins.

L'insécurité empêche l'aide humanitaire de parvenir à de nombreux nécessiteux et les personnels humanitaires travaillant à l'extérieur de la capitale Bangui s'exposent à des

risques considérables dans le cadre de leur action. Même avant la crise, un nombre de 3,2 millions de personnes dans le pays étaient privés d'accès aux soins de santé et près de 80 000 autres étaient touchées par la malnutrition aiguë, affirme l'Ocha qui ajoute que toutes les écoles publiques sont actuellement fermées.

L'appel humanitaire lancé, jeudi dernier, par les Nations unies en faveur de la RCA n'était financé qu'à hauteur de 26%. A rappeler que lors de la toute première réunion du Groupe de contact international sur la RCA, qui s'est tenue récemment à Brazzaville (République du Congo), le Secrétaire

général de l'ONU, Ban Ki-moon, a rappelé que la priorité était de rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, comme le prévoient les Accords de Libreville, qui fournissent le cadre de la transition politique.

Il avait, cependant, exprimé sa «forte préoccupation par le niveau d'insécurité sans précédent, ainsi que par l'effondrement total de l'Etat de droit dans le pays», tout en saluant la décision de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (Céac) de déployer des troupes additionnelles, et appellant l'Union africaine et la communauté internationale à soutenir ces efforts.

Bangui : reprise partielle des activités scolaires

La reprise des activités scolaires et des cours reste partielle à Bangui, alors que beaucoup d'établissements ont été pillés dans la capitale centrafricaine depuis la prise du pouvoir par la coalition rebelle du «Séléka» le 24 mars, ont rapporté lundi des sources concordantes.

«Le spectacle est désolant», confie selon l'AFP Saturnin Kossé, élève au lycée Boganda. «La plupart des matériels, registres d'appel, tables-bancs, ont été détruits ou emportés. Des salles de classe ont été souillées. Cela empêche les élèves d'y entrer», a-t-il dit.

A Bangui comme en province, de nombreux témoignages d'habitants font état de pillages et de destructions dans les établissements scolaires.

Au lycée technique, les élèves étaient venus nombreux, contrairement aux enseignants. «C'est mardi que les cours vont réellement démarrer. La majorité des professeurs n'est pas venue», a souligné une des élèves, Anthony Nguerévenda.

«L'essentiel pour nous, c'est que les éléments de la Séléka soient partis. Il en reste un petit groupe, mais on n'en veut pas. Le reste on verrra», a déclaré Sylvestre

Kétéguia, proviseur du lycée Boganda. Jeudi, le ministre centrafricain de l'Education nationale, Marcel Loudégué, a appelé à la reprise des activités scolaires ce lundi 6 mai, alors que la plupart des écoles étaient toujours fermées, plus d'un mois après la prise de Bangui par le Séléka.

«Je lance un appel fraterno à mes frères de la coalition Séléka, qui ont occupé ou qui continuent d'occuper encore les écoles ou les bureaux des responsables de l'enseignement, de les libérer sans délai, pour permettre la reprise effective

des activités», avait notamment déclaré le ministre. Depuis, les rebelles du Séléka qui avaient établi leurs quartiers dans les principaux établissements secondaires de Bangui, ont quitté les lieux. Dimanche, la Fédération nationale des associations de parents d'élèves a demandé au gouvernement de faire surveiller les établissements scolaires par les forces de défense et de sécurité, d'interdire les coups de feu dans la rue, et de verser immédiatement les salaires du mois d'avril aux fonctionnaires.

APS

Programme du mercredi 8 Mai 2013



09h30 : Dar da meziane I rediff - Sit-com
10h00 : Mehen khatira - Documentaire
10h30 : Farachat el foussoul - Dessin animé
11h00 : Expression livre «rediff» - Emission culturelle
12h00 : Journal en français+météo - Information
12h25 : Oua yabqa el hob - Feuilleton double
13h40 : Oujadjh akher lil hadhara - Documentaire
14h30 : Chahrazed - Feuilleton arabe
15h15 : Hikayet el ouled e'saleh «3 éme ptie» - L métrage dessin animé
16h15 : Sabeq el madjarate - Dessin animé
16h40 : Il était mille fois n°16 - Série enfantine
17h00 : Actu-elle - Magazine
18h00 : Journal en tamazight - Information
18h20 : Dar da meziane I - Sitcom
18h45 : Martyrs de la guillotine - Série
19h00 : Journal en français+météo - Information
19h30 : Algérie, génies des lieux «tamansset I» - Reportage
20h00 : Journal en arabe - Information
20h45 : Switchers - Série
21h10 : Rendez-vous de l'économie - Economie
21h40 : Dhadira la tounssa - Opérette
23h10 : Festival Djemila 2011 - Gala
ooohoo : Journal en arabe - Information



12h00 Journal
12h40 Petits plats en équilibre - Magazine de la gastronomie
12h45 Météo
12h50 Trafic info - Magazine de services
12h55 Jurassic Park - Film fantastique
15h00 Spéciale bêtisier - Divertissement-humour
16h25 Bienvenue chez nous - Jeu
17h20 Une famille en or - Jeu
18h05 Money Drop - Jeu
18h50 Nos chers voisins - Série humoristique
18h55 Météo
19h00 Journal
19h30 Mon assiette santé - Magazine de services
19h35 Météo
19h40 Après le 20h, c'est Canteloup - Divertissement-humour
20h35 Grey's Anatomy - Série hospitalière
21h25 Revenge - Série dramatique
22h15 Revenge - Série dramatique



12h00 Journal
12h48 Météo 2
12h50 Consomag - Magazine du consommateur
13h00 Toute une histoire - Magazine de société
14h05 Goldfinger - Film d'action
15h55 Côté Match - Multisports
16h00 Le jour où tout a basculé - Magazine de société
16h20 Par amour - Magazine de société
16h48 CD'aujourd'hui - Variétés
16h50 On n'demande qu'à en rire - Divertissement-humour

17h45 Mot de passe - Jeu
18h25 Météo 2
18h30 N'oubliez pas les paroles - Jeu
19h00 Journal
19h40 Tirage du Loto - Loterie
19h44 Météo 2
19h50 Evian Thonon Gaillard (L1) / Lorient (L1) - Sport



11h55 Météo à la carte - Magazine de découvertes
12h40 Si près de chez vous - Magazine de société
13h10 Keno - Loterie
13h15 Un éléphant, ça trompe énormément - Comédie
15h10 Des chiffres et des lettres - Jeu
15h50 Harry - Jeu
16h20 Un livre, un jour - Magazine littéraire
16h30 Slam - Jeu
17h10 Questions pour un champion - Jeu
17h55 Objectif indépendance - Magazine de services
18h00 19/20 : Journal régional
18h18 19/20 : Edition locale
18h30 19/20 : Journal national
18h58 Météo
19h00 Tout le sport - Multisports
19h10 Et si on changeait le monde - Magazine de services
19h15 Plus belle la vie - Feuilleton réaliste
21h15 La droite a-t-elle tué Nicolas Sarkozy ? - Politique
22h15 Météo
22h18 Parlons passion - Magazine de services
22h20 Grand Soir 3



11h45 La nouvelle édition - Magazine d'actualité
13h00 Men in Black III - Film de science-fiction
14h40 Les bonus de Guillaume - Divertissement
14h45 Les bonus de Guillaume - Divertissement
14h45 Rencontres de cinéma - Magazine du cinéma
15h05 John Carter - Film d'aventures
17h20 Les Simpson - Série d'animation
17h45 Le JT
18h05 Le grand journal - Talk show
19h05 Le petit journal - Divertissement
19h30 Le grand journal, la suite - Talk show
21h30 Love, et autres drogues - Comédie



11h45 Le 12.45
12h05 Scènes de ménages - Série humoristique
12h20 Météo
12h25 Sahara - Film d'aventures
14h50 Les rois de la glisse - Film d'animation
16h35 Un dîner presque parfait - Jeu
17h45 100 % mag - Magazine d'information
18h40 Météo
18h45 Le 19.45
19h05 Scènes de ménages - Série humoristique
22h00 Pékin express : ils ne vous ont pas tout dit - Jeu
22h50 Enquête exclusive - Magazine d'information

La sélection



19h50

Grey's Anatomy - Série hospitalière



Et la femme créa l'homme - Episode 5/24 - Saison 8

Durée : 45mn

Avec : Jesse Williams, Justin Chambers, Jessica Capshaw, Ellen Pompeo, Chandra Wilson, Patrick Dempsey, Debbie Allen, Kim Raver
Catherine Avery, un chirurgien de renom, vient rendre visite à son fils Jackson. Dans ses bagages, elle apporte un cas médical rare : une greffe de pénis. Les résidents font de leur mieux pour l'impressionner et travailler avec elle. De leur côté, Arizona et Alex soignent Zola, la fille adoptive de Meredith et Derek, mais sans leur en parler : ils sont en effet soumis à une règle de confidentialité. Parallèlement, Teddy s'active pour organiser un repas entre couples. Quant au docteur Bailey, elle s'interroge sur sa relation avec Eli, rencontré au sein de l'hôpital. Doit-elle continuer à le fréquenter ?



19h55

La parenthèse inattendue - Magazine de découvertes



Durée : 2h05mn

En 40 ans de carrière, Michel Boujenah a prouvé qu'il savait tout faire. Le public l'a suivi des planches de théâtre au grand écran. Didier Van Cauwelaert, quant à lui, a écrit son premier roman à 8 ans. Depuis il en a écrit 26 romans. Mélanie Bernier, enfin, a tout juste 28 ans. En 13 ans de carrière, elle a déjà tourné avec les plus grands.



19h45

Nicolas Sarkozy, secrets d'une présidence - Politique



Durée : 1h30mn

En mai 2007, Nicolas Sarkozy devient président de la République française, accédant ainsi à un poste qu'il brigue depuis longtemps. Il est ainsi arrivé, au fil des années, à s'attirer la confiance des électeurs. Pourtant, ce président, très populaire au début de son mandat, s'est également avéré être le plus décevant pour bon nombre de Français. Franz-Olivier Giesbert tente de brosser un portrait de Nicolas Sarkozy en interrogeant ses anciens ministres et conseillers, mais aussi des figures politiques engagées de longue date à ses côtés. A travers ces témoignages se dessinent les contours de la personnalité de Sarkozy, mais aussi ses qualités et ses failles.



19h55

2 Days in New York - Comédie (2012)



Durée : 1h35mn

A New York, après sa séparation d'avec Jack, Marion s'est installée avec Mingus, un journaliste de radio, les deux enfants qu'ils ont eus séparément et leur chat, Jean-Luc. Marion prépare une exposition de ses photographies, qu'elle espère décisive. Jeannot, son père devenu veuf, et Rose, sa sœur, s'apprêtent à lui rendre visite. Rose arrive encombrée de Manu, son petit ami. Manu et Jeannot commencent par se faire déposséder des kilos de fromages et de saucisses qu'ils tentaient d'introduire clandestinement. Horrifié, Mingus prend vite la mesure du désastre. Jeannot est un ludion incontrôlable, Rose toujours au bord de la nymphomanie active et Manu apprend aux enfants comment acheter de la drogue...



19h50

Pékin express, le coffre maudit - Jeu



Episode 6 : folles courses poursuites dans le Chiapas - Durée : 2h00mn

Pour cette sixième étape, le rire est au rendez-vous avec le nouveau passager mystère, l'humoriste Willy Rovelli. Le comédien et chroniqueur de l'émission «Faites entre l'invité» sur Europe 1 avec Michel Drucker apprend vite les rouages de l'auto-stop pour sauver son équipe sur les routes mexicaines du Chiapas. Pour une autre équipe, la nouvelle étape s'avère être une épreuve redoutable. Le handicap de ce parcours est de garder le silence. Pendant trois jours, le duo a pour objectif de ne pas prononcer un seul mot sous peine d'être éliminé. Autre difficulté, la règle des Intouchables fait son retour dans le jeu. Quatre équipes peuvent gagner leur immunité. Les alliances et les stratagèmes se multiplient.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE OPEN D'ATHLÉTISME

Participation relevée attendue au stade annexe à Alger

Une participation relevée est attendue au Championnat d'Algérie Open d'athlétisme handisport, ouvert cette année aux athlètes des pays étrangers, et prévu du 16 au 18 mai au stade annexe du Complexe sportif olympique, a-t-on appris mardi auprès de la fédération algérienne handisports (FAH).

«Ce championnat d'Algérie est sélectif. Il a un caractère spécial cette année 2013, car il est inscrit au calendrier annuel du Comité paralympique international (IPC) qui veut dire que les résultats et les records obtenus par les athlètes seront homologués par l'instance internationale», a déclaré, le nouveau directeur technique national de la FAH, M. Zoubir Aichaine.

Côté participation, le rendez-vous d'Alger concernera les seize premières places dans chaque course lors des cinq derniers meetings organisés depuis de la saison, en plus des douze premières places aux concours des mêmes rendez-vous sportifs. Ceux-là sont rejoints par des athlètes représentant la Jordanie, le Gabon entre autres.

A cet effet, on a procédé à l'installation du comité d'organisation dont les membres veilleront à la bonne marche



de chapitre dans tous les aspects. «Le comité d'organisation a été installé, aujourd'hui, et les tâches ont été réparties sur ses membres, afin de réunir les moyens et conditions pour la réussite de cet événement sportif qui sera supervisé par le délégué de l'IPC, le Tunisien Tarek Souei.

Des réunions de coordination sont prévues, avant le coup d'envoi du championnat auquel plusieurs personnalités politiques et sportives seront conviés à assister», a indiqué M. Aichaine.

Le comité d'organisation, présidé par le membre fédéral, M. Rabah Halimi, comprend plusieurs commissions (technique, médicale, communication, matériel, protocole, entre autres). Au-

dela de l'aspect organisationnel qui déterminera la réussite du rendez-vous, le Championnat d'Algérie Open d'Athlétisme, sera une belle opportunité pour les athlètes algériens de réaliser de bonnes performances leur permettant de participer au prochain championnat du Monde de Lyon (juillet 2013).

«Ce rendez-vous national sera le dernier test pour nos athlètes, pour confirmer les performances des derniers Jeux Paralympiques de Londres 2012, et sera la seule occasion pour nos athlètes pour réaliser les minima de participation aux Mondiaux de Lyon (le délai de rigueur est fixé au 25 mai).

C'est la seule compétition qui restera pour nos capés et on a aimé qu'elle soit en Algérie», a expliqué le DTN de la FAH. En marge de la compétition, l'expert de l'IPC, le Tunisien Tarek Souei assurera un stage de formation d'arbitres (80 au total), le 15 mai au siège du Comité Olympique algérien (COA).

Il permettra aux participants de se mettre à jour avec le travail qui se fait au plus haut niveau, en matière de classification, jumelage des classes, table de cotation... etc.

HANDBALL - JSE SKIKDA
Le pivot Kaâbache opéré avec succès à un genou

Le pivot international algérien Hichem Kaâbache, victime d'une blessure au ménisque d'un genou, a été opéré avec succès à Alger et reprendra la compétition dans environ 3 semaines, a-t-on appris mardi auprès de son club, la JSE Skikda (Super-Division algérienne de handball).

«Le joueur avait un problème à un ménisque et va bien maintenant. Il a été opéré dimanche à Alger et entamera la rééducation fonctionnelle le 17 mai prochain», a déclaré à l'APS le président de la JSE Skikda, Aliou Yacine. Kaâbache, 22 ans, avait été blessé lors de la 10^e coupe arabe des clubs vainqueurs de coupe qui s'est déroulée du 19 au 29 mars dernier à Marrakech (Maroc). Il a disputé cette compétition sous les couleurs du GS Pétroliers qui l'avait engagé sous forme de prêt durant le tournoi en provenance de la JSES. Selon le président du club skikda, Kaâbache devrait reprendre la compétition dans environ 3 semaines, mais la JSES va le «ménager» pour ne pas risquer une rechute en vue des prochaines échéances de la sélection algérienne.

CHAMPIONNAT MAGHRÉBIN FÉMININ DE BASKET-BALL (DEMI-FINALE)

Le GS Pétroliers rejoint le CS Police de circulation en finale



Le club algérien du GS Pétroliers s'est qualifié pour la finale championnat maghrébin féminin de basket-ball en s'imposant devant son homologue de l'OC Alger 80-56 (mi-temps: 33-33) lundi à la salle Harcha (Alger).

Les Pétroliers rencontreront en finale mardi à 17h30, la formation tunisienne du CS Police de circulation qui s'est qualifiée en battant son homologue de l'ES Cap Bon.

Bon 74-54 (mi-temps 42-22). L'entraîneur du GSP, Sofiane Boulahya a déclaré à la fin du match GSP-OCA que ses joueuses ont réalisé «un bon match», soulignant qu'«elles ont su garder leur sang-froid quand l'OC Alger était revenu au score». Interrogé sur les clés de la finale face au CS Police de circulation (Tunisie), Boulahya a estimé que «l'équipe qui va maîtriser ses nerfs et le secteur offensif remportera le tournoi».

Le match de classement pour les 5^e et 6^e places du tournoi disputé entre les deux clubs marocains, le WA Casablanca et l'IT Tanger, s'est achevé à l'avantage de l'IT 54 à 40 (mi-temps 23 à 20).

Pour la dernière journée de compétition, mardi, deux rencontres sont au programme. Il s'agit du match de classement pour les 3^e et 4^e places entre l'OC Alger et l'ES Cap Bon à 16h00 et la finale à 17h30.

La première édition du championnat maghrébin féminin de basket-ball qui se déroule du 2 au 7 mai à la salle Harcha

(Alger) a vu la participation de six équipes dont deux de chaque pays (Algérie, Maroc et Tunisie).

L'Algérie est représentée par le GS Pétroliers (club organisateur) et l'OC Alger champion d'Algérie en titre, alors que le WA Casablanca et l'IR Tanger (champion du Maroc) représentent le Maroc. La Tunisie prend part à la compétition avec le CS Police de circulation et l'ES Cap Bon.

Résultats de la journée (lundi 6 mai):

Match de classement (5^e et 6^e places):

WA Casablanca (MAR) - IR Tanger (MAR) 40-54

Demi-finales:

CS Police de circulation (Tun) - ES Cap Bon (TUN) 74-54

GS Pétroliers (ALG) - OC Alger (Alg) 80-56

Mardi 7 mai: match de classement (3^e- 4^e places) et Finale

NBA (PLAY-OFFS)

Sur des scores étriqués

Résultats des matches du 2^e tour (demi-finales de Conférences) des play-offs de la Ligue nord-américaine de basket-ball (NBA) disputés lundi (séries au meilleur des 7 matches):

CONFÉRENCE EST:

Lundi:

Miami - Chicago 86 - 93
(Chicago mène la série 1 à 0)

Dimanche:

Indiana bat New York 102-95
(Indiana mène la série 1 à 0)

CONFÉRENCE OUEST:

Lundi:

San Antonio - Golden State 129 - 127
(après prolongation)
(San Antonio mène la série 1 à 0)

Dimanche:

Oklahoma City bat Memphis 93-91
(Oklahoma City mène la série 1 à 0)

Solution Samurai-sudoku N°265

1	5	7	9	8	4	6	2	3
6	9	3	1	5	2	8	4	7
4	8	2	7	6	3	1	5	9
8	3	6	2	4	5	9	7	1
5	7	1	3	9	8	4	6	2
9	2	4	6	1	7	3	8	5
3	6	5	8	7	2	9	4	1
2	4	8	5	3	9	7	1	6
7	1	9	4	2	6	5	3	8

8	9	2	6	4	7	5	1	3
1	5	3	9	2	8	4	6	7
4	6	7	5	1	3	9	8	2
7	3	1	2	5	6	8	9	4
6	2	9	7	8	4	6	3	1
6	8	4	3	9	1	7	2	5
3	8	7	6	2	1	4	5	9
4	1	6	2	9	3	4	8	7
5	3	2	7	6	8	3	5	1

Solution Mots Croisés N°265

SAUCISSONNER
APPAREIL■OSE
RISSOLEES■CV
T■I■N■NAITRE
RELAIS■GEMIR
OBOLE■HIV■MI
URNE■GYNECEE
VE■AU■PERDUS
I■ES■MEUT■R■
LAD■CORS■I■A
LIDO■MOELLON
ELYSEEN■MENE

Solution Mots Fléchés N°265

CAPITULATION
RIRE■POURRIN
ISONZO■BIISK
TE■AULNE■DESI
MA■RU■RAI■IC
ELAI■EGOUT■A
NICHNEUMO
NITE■HIC■TIR
EL■RU■DECADR
ALESBIEN■TIENE
LEE■USE■TOTR
■S■EXERCONS

EQUIPE NATIONALE

Ait Djoudi : « Les Verts sont capables d'aller au Mondial 2014 »

M.A.F

L'entraîneur du Mas de Fès (division 1 marocaine de football), l'Algérien Azzedine Ait Djoudi, a affirmé que l'équipe nationale est « capable » d'aller chercher sa qualification pour la Coupe du monde 2014, en dépit de la difficulté de sa mission en présence notamment du Mali, 3e lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN 2013 en Afrique du Sud.

« Sans détour, je pense que la sélection nationale est capable

de se qualifier pour le Mondial 2014. Les chances existent réellement mais il faudra seulement y croire », a souligné à Dk news l'ancien sélectionneur de l'équipe olympique.

À l'issue de la 3e journée, l'Algérie partage la première place du groupe H, en compagnie du Mali, avec 6 points chacun, mais compte une différence de buts favorable. Les joueurs de Vahid Halilhodzic, joueront leur qualification pour le 3e et dernier tour des qualifications au Mondial, au mois de juin prochain, avec deux déplacements de rang, respecti-

vement au Bénin (9 juin) et le Rwanda (16 juin).

« Je pense que la qualification va se jouer lors ces deux matchs là. Nous devons absolument bien préparer ces deux rendez-vous décisifs, pour préserver nos chances, d'autant que le dernier match va se dérouler chez nous face au Mali », a-t-il ajouté. Par ailleurs, et concernant son avenir le club de Fès, Ait Djoudi, se dit se sentir « à l'aise » au Maroc, d'autant qu'il s'appuie, selon ses propos, sur le soutien du président, Marouane Bennani. « Je me sens très bien au Mas de Fès,

et il n'y a aucune raison pour quitter cette équipe. La direction est entièrement satisfaite de mon travail, en témoignant la 4e place occupée au classement, en plus j'ai le soutien du président Bennani, avec qui j'entretenus d'excellents rapports », a poursuivi l'ancien coach de la JS Kabylie et de l'USM Alger.

Évoquant le reste du parcours de son équipe, le technicien algérien, a souligné que le MAS de Fès « tentera de jouer à fond les quatre matchs qui restent pour terminer la saison dans à une place honorable ». Approché



avant son retour pour le Maroc, après avoir passé quelques jours au pays, Ait Djoudi, est revenu sur la déception des trois clubs algériens, éliminés sans gloire aux 1/8es de finale des deux compétitions africaines, Ligue des champions et Coupe de la Confédération (CAF). « Franchement, je ne comprends pas cette grande déception, cela prouve, à n'en plus douter, que nos clubs manquent terriblement d'ambition au niveau international », a regretté Ait Djoudi.

L'ES Sétif et la JSM Béjaïa, éliminés en Ligue des champions, sont reversés en Coupe de la CAF. De son côté l'USM Alger, fraîchement détenteur de la Coupe d'Algérie, pourra se consoler en coupe arabe, où elle aura à disputer la finale retour face aux Koweïtiens d'Al Arabi, le 14 mai au stade du 5 juillet (match aller 0-0).

BOYCOTT PAR LE MCA DE LA CÉRÉMONIE D'APRÈS LA FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE

Aucune décision n'a encore été prise par la commission de discipline

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), poursuivra ses auditions et ses délibérations et communiquera les décisions dans les meilleurs délais, concernant l'affaire du boycott de la cérémonie de la remise des médailles par le MC Alger, à l'issue de la finale de la Coupe d'Algérie, remportée par l'USM Alger (1-0). La commission de discipline a consacré sa séance du lundi à la rencontre MC Alger-USM Alger qui s'est déroulée le mercredi

dernier. Elle a auditionné les officiels (arbitre directeur, 4ème arbitre et commissaire au match) ainsi que les responsables du MC Alger. Elle a pris également connaissance des rapports établis par des officiels de match. L'équipe du MC Alger avait refusé d'accéder à la tribune officielle, à la fin de la rencontre pour recevoir des mains du Premier ministre Abdelmalek Sellal, les médailles de la finale. La commission de discipline avait adressé mercredi quelques

heures après le match, des convocations à Kamel Amrouche, président de la société sportive par action (SSPA) du MCA, Omar Ghril, coordinateur de la section de football et Djamel Menad, entraîneur. La LFP avait également convoqué le gardien de but du MC Alger Faouzi Chouauchi et le capitaine de l'équipe Rédé Babouche pour s'expliquer sur leur attitude et celle de leurs coéquipiers, lors de la finale de la Coupe d'Algérie. M.A.F

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
DAÏRA ADMINISTRATIVE DE CHÉRAGA
COMMUNE DE HAMMAMET

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 01/2013

La commune de Hammamet lance un avis d'appel d'offres national restreint relatif aux travaux :

- **Projet N°1: Aménagement et de revêtement de la voirie cité 228 Logements quartier le Phare commune de Hammamet**

- **Projet n° 2 : Travaux de renforcement de la cité des 88 logements et la Route vers la mosquée El Mokdad commune de Hammamet**

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Service technique de la Commune Hammamet, contre paiement d'une somme de (1 500.00 DA) pour chaque cahier des charges.

Les offres doivent être accompagnées des pièces administratives et fiscales légalisées suivantes :

1- Une offre technique qui content :

- La déclaration à souscrire selon le modèle ci-joint.
- La déclaration de probité selon modèle ci-joint.
- Copie légalisée de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.

Le numéro d'identification fiscale (NIF), pour les soumissionnaires nationaux et les soumissionnaires étrangers ayant déjà travaillé en Algérie.

- Copie légalisée de l'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire.

- Le présent cahier des charges paraphé par le

soumissionnaire annexé de ses spécifications techniques

- Délai et planning d'exécution des travaux.
- Une copie légalisée du certificat de qualification et classification professionnelles qualifiés dans le secteur des travaux publics (activité principale) **catégorie 2 et plus** pour projet N°1 et **catégorie 3 et plus** pour projet N°2

- Une copie légalisée du registre de commerce.
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années.

- Liste des moyens humains à mettre dans le cadre du présent projet (avec justifications de diplômes et déclaration nominative (CNAS))
- Liste des moyens matériels à mettre dans le cadre du présent projet (avec copies de cartes grises, assurances et factures d'achat).

- Attestations de bonne exécution des travaux réalisés.

- Statut de l'entreprise s'il y a lieu.

- Les références bancaires.

- Copies légalisées des attestations fiscales et d'organismes de sécurité (CNAS, CASNOS, CACOBATH, extrait de rôle et carte d'immatriculation fiscale).

2- L'offre financière qui content :

- La soumission selon modèle ci-joint.

- Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire.

- Le devis quantitatif-estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire

Les offres doivent être déposées ou parvenir à la

commune de Hammamet sous double pli cacheté et anonyme.

Les offres doivent comporter une offre technique et une offre financière.

Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **technique** » ou « **financière** », selon le cas.

Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention :

« SOUMISSION APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 01/2013 Réalisation des travaux (projet à préciser). « A NE PAS OUVRIR »

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt et un (21) jours** par référence à la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux. Le délai de validité des offres est égal à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois et prend effet à compter de la date de dépôt de ces offres soit **111 jours**.

L'heure limitée de dépôt de ces offres est fixée à **12 heures**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique et en présence des soumissionnaires, et aura lieu le jour de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à partir de **14 heures**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

LIGUE 1

Kaoua : «Présider le MCA m'intéresse, mais aucun contact pour l'heure»

Abdenour Kaoua, pressenti, selon la presse spécialisée, pour présider le conseil d'administration de la société sportive par actions (SSPA) du MC Alger, s'est dit hier «intéressé par le challenge», affirmant toutefois «n'avoir reçu pour le moment aucun contact des responsables de la Sonatrach».

«Je suis intéressé par le challenge, d'autant plus qu'il s'agit du club de mes premiers amours, mais à l'heure où je vous parle, je n'ai reçu aucune proposition dans ce sens», a déclaré à l'APS, l'entraîneur des gardiens de but de la sélection nationale. La Sonatrach qui détient 77,5 % des actions du capital de la SSPA-MCA depuis janvier 2013, s'apprête à opérer un changement important aux commandes administratives du club, en mettant fin aux fonctions de Kamel Amrouche, le président du conseil d'administration, et Omar Ghrab, le coordinateur de la section football.

Les deux hommes sont désignés comme étant les premiers responsables de l'incident protocolaire lors de la défaite du Mouloudia en finale de la coupe d'Algérie, face à l'USM Alger (1-0), mercredi passé au stade du 5-juillet, lorsque les joueurs et dirigeants mouloudéens avaient boycotté la cérémonie de re-



mise des médailles présidée par le premier ministre M. Abdelmalek Sellal.

Les deux responsables du club de la capitale, ainsi que l'entraîneur Djamel Menad et le capitaine d'équipe, Réda Babouche, ont été convoqués par la commission de discipline de la Ligue du football (LFP) lundi. Hormis Amrouche, qui s'était excusé, les trois autres ont répondu présent et ont été auditionnés, en attendant que le verdict soit prononcé ultérieurement, selon la LFP.

Kaoua, ancien gardien de but du MCA, avait remporté avec ce club plusieurs titres nationaux et maghrébins, ainsi qu'une Coupe d'Afrique des clubs en 1976, la première pour le football algérien sur la scène continentale.

Après sa retraite, il avait exercé plusieurs fonctions au sein du «Doyen», qu'il a entraîné et gagné avec lui la Coupe d'Algérie en 1983, avant de devenir son directeur technique.

Il a intégré le staff technique de la sélection algérienne en 2001 sous l'égide de Rabah Madjer, mais après le limogeage de ce dernier début 2002, il a choisi de «s'exiler» en Arabie Saoudite où il était resté sept ans au cours desquels il a travaillé comme entraîneur des gardiens de but, notamment à l'Ittihad de Djeddah et Al-Ittihad.

Sollicité par la fédération algérienne, il est rentré au pays en 2009 pour faire partie du staff technique de la sélection olympique et celle des locaux. Le même staff dirigé par Abdelhak Benchikha a été promu en équipe fanion après le départ de Rabah Saâdane en septembre 2010. Il restera en poste même après l'arrivée de l'entraîneur bosnien, Vahid Halilhodzic, en juillet 2011. Il quittera néanmoins l'encadrement technique des Verts après la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2013) en Afrique du Sud.

LIGUE 2

L'entraîneur Kamel Bouhellal s'éloigne de l'USM Blida

Les négociations entamées par la direction de l'USM Blida (Ligue 2 algérienne de football) et l'entraîneur



Kamel Bouhellal en vue de lui prolonger son contrat «ont peu de chances d'aboutir», a-t-on appris hier auprès de l'intéressé.

«J'aimerais bien poursuivre le travail que j'ai entamé avec l'USMB, mais ça ne dépend pas seulement de moi, car vu les négociations entamées à ce propos, on est encore loin de tomber sur un accord à la hauteur de mes espérances», a déclaré à l'APS, l'ancien coach du Paradou AC de football. Successeur de Salim Menad aux commandes techniques de l'USMB au milieu de la saison, Bouhellal a été le troisième entraîneur engagé par le président du club phare de la ville des Roses, Mohamed Zaim, au cours de l'exercice 2012-2013 qui a pris fin vendredi dernier.

Son parcours a été jugé satisfaisant, puisque sous son règne, les Vert et Blanc ont failli décrocher l'une des trois premières places au classement donnant accès à Ligue 1, un palier qu'ils avaient quitté à l'issue de l'exercice 2011-2012.

«J'ai rejoint l'USMB dans des conditions difficiles. Malgré cela, j'estime que j'ai réussi à remonter la pente, terminant à la cinquième place le championnat, et ce grâce à la collaboration de tout le monde», s'est félicité Bouhellal qui s'est dit prêt à poursuivre l'aventure avec les Blidéens, «pour peu que l'on accède à (ses) conditions».

En fait, l'aspect financier n'est pas le seul handicap qui retarde encore la conclusion d'un nouvel accord entre l'USMB et Bouhellal, selon ce dernier, qui souhaite «être impliqué, entre autres, dans l'opération de recrutement». Le technicien algérien devrait être fixé sur son avenir avec la formation chère à Zaim «avant la fin de la semaine en cours», a-t-il encore fait savoir, précisant avoir reçu «des contacts d'autres clubs», et sur lesquels il va pencher s'il ne parvient pas à trouver un accord avec la direction blidéenne.

FINALE COUPE D'ALGÉRIE

La commission de discipline de la LFP demande des «rapports complémentaires»

La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a demandé lundi des «rapports complémentaires» et des «précisions» avant de communiquer dans les «meilleurs délais» les décisions relatives à l'affaire du boycott des joueurs du MC Alger de la cérémonie de remise des médailles suite à leur défaite mercredi en finale de coupe d'Algérie contre l'USM Alger (1-0).

La commission de discipline a consacré à la séance de lundi 6 mai 2013 à la rencontre MCA-USMA qui s'est déroulée mercredi dernier au stade olympique du 5-juillet (Alger) et marquée par le refus des mouloudéens d'accéder à la tribune officielle à la fin du match pour recevoir des mains du Premier ministre, M. Abdelmalek Sellal, les médailles de la finale de la 49^e édition de cette compétition populaire. L'organe disciplinaire de la LFP a indiqué avoir auditionné les officiels (arbitre directeur, 4^e arbitre et commissaire au match) ainsi que

les responsables du MC Alger », ajoutant avoir pris également connaissance des rapports établis par des officiels de match. «Compte tenu des déclarations des personnes concernées, des rapports complémentaires et des précisions ont été demandés.

La commission de discipline poursuivra ses auditions et ses délibérations et communiquera ses décisions dans les meilleurs délais», écrit la LFP sur son site. La commission de discipline avait adressé mercredi, quelques heures après le match, des convocations à Kamel Amrouche, président de la société sportive par actions (SSPA) du MCA, à Omar Ghrab, coordinateur de la section football et à l'entraîneur Djamel Menad. La LFP avait également convoqué le gardien de but du MC Alger Faouzi Chahoui et le capitaine de l'équipe Réda Babouche pour s'expliquer sur leur attitude et celle de leurs coéquipiers lors de la finale de la Coupe d'Algérie.

MONDIAL 2014 (QUALIFICATIONS/4^E JOURNÉE)

Les Verts en stage à partir du 24 mai à Sidi Moussa

L'équipe nationale de football effectuera un stage bloqué à partir du 24 mai au centre technique national de Sidi Moussa (Alger) en vue du match en déplacement face au Bénin, prévu le 9 juin à Porto Novo, comptant pour la 4^e journée (Gr H) des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, a-t-on appris hier auprès de la Fédération algérienne de football (FAF).

Ce regroupement, qui verra la présence d'une trentaine de joueurs, intervient quelques jours avant le match amical face au Burkina Faso, prévu le 2 juin au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Le coach national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, ne compte pas chambouler son effectif, en renouvelant sa confiance pratiquement au même groupe qui avait été retenu pour le match du Bénin (3-1), disputé le 26 mars à Blida, comptant pour la 3^e journée.

La FAF compte adresser les convocations pour les éléments retenus pour le stage, à partir du 10 mai courant, précise la même source.

L'équipe nationale retournera au pays après le match du Bénin, avant de

repartir pour Kigali le 14 juin, pour donner la réplique au Rwanda, deux jours plus tard. A l'issue de la 3^e journée, l'Algérie et le Mali occupent conjointement la première place au classement avec 6

points chacun, mais avec une différence de buts favorable pour les Verts.

Le Bénin est 3^e avec 4 pts, alors que le

Rwanda ferme la marche avec un seul point.

COUPE ARABE (FINALE RETOUR)

Réunion aujourd'hui entre la direction du stade du 5-Juillet et celle de l'USM Alger

La direction du stade du 5-Juillet (Alger) et celle de l'USM Alger tiendront aujourd'hui une réunion pour préparer la finale retour de la Coupe arabe des clubs de football devant opposer la formation de la capitale à Al Arabi du Koweït (0-0 à l'aller) le 14 mai (17h30), a-t-on appris hier auprès de Malek Abderrahmane, le directeur du stade.

«Une réunion est prévue mercredi avec la direction de l'USM Alger afin d'arrêter toutes les mesures d'organisation d'usage précédant la finale de la coupe arabe», a déclaré Malek à l'APS.

«Le nombre de tickets à vendre, ainsi que leur prix, seront, entre autres, à l'or-

dre du jour de cette réunion», a-t-il ajouté. Ayant accueilli ses adversaires lors des précédents tours de la coupe arabe dans son stade fétiche d'Omar Hammadi à Bologhine, l'USM A choisi, cette fois-ci, le Stade olympique pour abriter la finale retour de l'épreuve, qu'elle tient à remporter, quelques jours après avoir décroché dans la même enceinte le trophée de la Coupe d'Algérie.

La direction de l'USM A, qui souhaite profiter de cette finale arabe pour fêter sa huitième Coupe d'Algérie, compte proposer certaines mesures au profit de ses supporters pour assurer une présence en masse lors du rendez-vous arabe.

«Je crois savoir que les dirigeants de l'USM A souhaitent décréter l'entrée gratuite aux familles pour assister à la finale de la Coupe arabe, et fixer à 200 DA le prix d'entrée pour les fans.

De notre part, nous n'avons encore rien décidé, nous en parlerons d'ailleurs lors de la réunion de mercredi», a précisé le responsable du stade du 5-Juillet.

Les Rouge et Noir viennent d'être éliminés des huitièmes de finale de la Coupe de la Confédération africaine et misent sur le challenge arabe pour décrocher leur premier titre sur la scène continentale.

Ça bloque sur le salaire de Falcao

Le Real Madrid cherche un buteur pour la saison prochaine, mais pas à n'importe quel prix. C'est, en effet, pour des raisons financières que les dirigeants merengues auraient, selon la radio Cadena Cope, renoncé à attirer le buteur de l'Atlético Madrid Falcao (27 ans, 31 matches et 26 buts en Liga cette saison). Le Real, dont la masse salariale risque d'être alourdie par la prolongation de contrat de Cristiano Ronaldo, ne

pourrait offrir à l'international colombien les émoluments que celui-ci se serait vu promettre par Chelsea (près de 12 millions d'euros net par an). Les deux clubs de Manchester, City et United, seraient également toujours en course pour essayer d'attirer le «Tigre».

Le Real Madrid met le paquet pour piquer Verratti au PSG

L'agent de Marco Verratti l'a assuré, il ne négocie pas en sous-mains avec le Real Madrid. Mais même si Donato Di Campi a tenté d'éteindre la rumeur selon laquelle Carlo Ancelotti et le milieu de terrain italien quitteraient le PSG pour le club madrilène l'an prochain, un proche des Merengues assure que des négociations sont en cours. Ainsi, le bras droit du président madrilène, Ernesto Bronzetti, a déjà confié que la Maison Blanche était disposée à offrir un salaire de cinq ans au jeune International italien, assorti d'un salaire de 3 millions d'euros annuels. Enfin, le chiffre de 25 millions d'euros aurait été avancé au rayon des indemnités de transfert pour le PSG.

Zidane pour épauler Ancelotti ?

annoncé avec insistance du côté du Real Madrid pour remplacer José Mourinho en partance pour Chelsea, Carlo Ancelotti est toujours sous contrat avec le Paris Saint-Germain. Mais la Casa Blanca a un plan qui pourrait bien finir de convaincre le technicien italien de rallier la capitale espagnole selon As.

Florentino Pérez aimerait bien associer Zinedine Zidane en tant qu'adjoint de Carlo Ancelotti. Désireux de retrouver un rôle plus proche du terrain, Zizou n'en a pas eu l'occasion à cause de l'omniprésence de Mourinho. Les deux hommes se connaissent plutôt bien d'ailleurs, Ancelotti ayant eu le champion du monde 1998 sous ses ordres à la Juventus (1999-2001). Reste à savoir s'il acceptera de partager ses fonctions avec un Zidane ambitieux.

Hermel «Les dirigeants du Real confiants pour Ancelotti»



Le journaliste et correspondant pour RMC, Frédéric Hermel, estime que malgré les récentes déclarations de Carlo Ancelotti concernant son avenir, les dirigeants du Real Madrid gardent confiance sur la possibilité de faire signer le technicien italien. «L'information de RMC a fait du bruit à Madrid, a provoqué une incertitude, surtout qu'il n'y a pas beaucoup de pistes, a fait savoir Frédéric Hermel. «Il y a eu quelques coups de fil. Les dirigeants du Real restent confiants au sujet de la venue de Carlo Ancelotti» a-t-il ajouté.



Van Persie tient à son 20



Alors qu'il avait la possibilité de prendre le numéro 9, Robin van Persie a annoncé qu'il voudrait garder son numéro 20 la saison prochaine. «Je pense que je vais le garder. J'ai la possibilité de prendre le numéro 9 mais je ne pense pas que je vais le faire. Je vais conserver ce qui se passe bien et ce avec quoi je me sens bien. Et puis je ne veux pas être désobligeant envers les fans qui ont acheté le maillot avec le numéro 20. Je ne veux pas qu'ils aient à acheter un nouveau maillot. Ça a été un bon numéro pour moi et maintenant je peux célébrer le 20^e titre pour une année supplémentaire. Je vais le garder».

Cavani détruit l'Inter

Le capocannoniere de Serie A a une nouvelle fois frappé, avec un triplé. Seul Ricky Alvarez a su trouver la faille côté milanais, sur penalty. Le score final apparaît logique, tant les Napolitains ont eu la maîtrise. Au classement, ces derniers confortent leur seconde place, et valident quasiment leur place en Ligue des champions l'année prochaine. Pour l'Inter, en revanche, l'Europe s'éloigne : les Nerazzurri sont désormais 8^{es}, à cinq points de la 5^e place...



José Mourinho prépare son départ à Chelsea



Le futur retour de José Mourinho à Chelsea se précise de jour en jour. Adoubé par l'ancien dirigeant des Blues, Peter Kenyon, le Portugais serait, par ailleurs, déjà en train de préparer son déménagement de Madrid à Londres. Depuis que *The Sun* a annoncé que José Mourinho et Chelsea avaient trouvé un accord, les médias britanniques et espagnols traquent sans relâche des signes pouvant leur permettre de confirmer le retour tant attendu du Portugais du côté de Stamford Bridge.

Abbiati et Balotelli sauvent Milan Champions League très proche !

Un Milan immonde a assuré l'essentiel (et rien de plus) face à Torino. Les Rossoneri se sont imposés 1-0 grâce au but libérateur de Balotelli (encore lui) à la fin d'un match ennuyeux, très difficile et plusieurs fois sauvé par un grand Abbiati (que Galliani a ensuite confirmé comme 1^{er} gardien la saison prochaine). Bref, peu de choses à retenir de ce match, si ce n'est les trois points en or massif qui permettent de passer à +4 sur la Fiorentina à 3 matches de la fin. Il manque 6 points pour la qualification mathématique en Champions League !



COUPE DE LA CONFÉDÉRATION
(8^e DE FINALE BIS)**L'ESS hérite de l'US
Bitam, la JSMB
de l'ES Sahel**

L'ES Sétif affrontera les Gabonais de l'US Bitam tandis que la JSMB Béjaïa rencontrera l'ES Sahel (Tunisie) en huitièmes de finale bis de la Coupe de la Confédération africaine de football, selon les résultats du tirage au sort effectué hier au siège de l'instance africaine au Caire. L'ESS et la JSMB ont été reversées en coupe de la Confédération après leur élimination en huitièmes de finale de la Ligue des Champions d'Afrique, respectivement par les Congolais de l'AC Léopards et les Tunisiens de l'ES Tunis. L'US Bitam, adverse de Sétif, n'est autre que le tombeur de l'USM Alger au précédent tour de la coupe de la Confédération. Les deux représentants algériens disputeront le match aller à domicile entre le 17 et le 19 mai, avant de se déplacer au Gabon et en Tunisie pour la manche retour prévue du 31 mai au 2 juin. Parmi les matches phares de ces huitièmes de finale bis figure le derby 100% marocain entre le FUS Rabat et les FAR Rabat. Ce dernier tour avant la phase de poules regroupe les huit équipes éliminées en huitièmes de finale de la Ligue des champions et les huit formations qualifiées de la coupe de la Confédération. Programme complet des huitièmes de finale bis de la coupe de la Confédération :

Stade Malien (Mali) - LLB Académic (Burundi)
Enugu Rangers (Nigeria) - CS Sfaxien (Tunisie)
FUS Rabat (Maroc) - FAR Rabat (Maroc)
CA Bizerte (Tunisie) - Al Ismaily (Egypte)
ES Sétif (Algérie) - US Bitam (Gabon)
JSMB Béjaïa (Algérie) - ES Sahel (Tunisie)
TP Mazembe (RD Congo) - Liga Muçulmana (Mozambique)
Saint George (Ethiopie) - ENPPI (Egypte)

MONDIAL-2014 (ÉLIMINATOIRES)

**Bezzaz : «On jouera
notre va-tout au Bénin
et au Rwanda»**

L'international algérien, Yacine Bezzaz, a qualifié hier de «décisifs» les deux prochains déplacements de la sélection nationale de football au Bénin et au Rwanda en juin prochain, dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2014 prévue au Brésil. «On jouera notre va-tout dans ces deux matches. Il est indispensable de revenir avec au moins quatre points de ces deux voyages afin de garder nos chances intactes dans la qualification avant d'accueillir le Mali lors de la dernière journée», a déclaré à l'APS, le joueur du CS Constantine (Ligue 1, Algérie). A l'issue de la 3^e journée, l'Algérie et le Mali occupent conjointement la première place au classement du groupe H avec 6 points chacun, mais avec une différence de but favorable pour les Verts. Le Bénin est 3^e avec 4 pts, alors que le Rwanda ferme la marche avec un seul point. «Personnellement, je pense déjà à ces deux rencontres, avec l'espoir bien sûr de faire partie du groupe qui sera retenu pour les deux déplacements», a souhaité Bezzaz, auteur d'une saison remarquable lui ayant permis de faire son retour chez les Verts après une absence qui aura duré presque deux ans, en raison, notamment d'une blessure contractée lors de la CAN-2010 en Angola. L'équipe nationale, qui entrera en stage bloqué à partir du 24 mai au centre technique national de Sidi Moussa (Alger), affrontera en amical le Burkina Faso, vice-champion d'Afrique, le 2 juin au stade Mustapha-Tchaker, soit cinq jours avant le départ vers le Bénin prévu pour le 7, sachant que la rencontre retour contre la sélection locale aura lieu 48 heures après (victoire 3-1 à l'aller).

LE MO BÉJAÏA EN LIGUE 1

...Et quand vient l'accession...

LE VERT ET LE NOIR ne s'épousent-ils pas ?



Et il aura fallu, pour ce faire, pour cet exploit, 59 longues années d'attente, de patience et de... frustration, pour ce 2^e club phare de Béjaïa, créé en 1954, au début de la lutte armée pour l'Indépendance.

Arslan B.

De 1954/1962, ce club était resté inactif et n'avait renoué avec les activités sportives qu'en 1963.

Le MOB disposait même d'une section «natation». En division d'honneur jusqu'en 1977 (Année de la réforme), l'actuel MO Béjaïa portait un autre nom : MBB. Accession en régionale en 1978, puis en 1989, le club reconquiert son sigle MOB et continuera à jouer en régionale jusqu'en l'an 2000. En 2001, accession en L2 et voici qu'enfin la L1 lui ouvre les bras.

C'est le défilé collectif chez les supporters des Crabes, au point où la fête, qui a déjà commencé il y a plus de deux semaines, continue, nuit et jours. En parallèle aux cortèges de voitures ornées d'«emblèmes» de divers formats aux couleurs du club (Vert et Noir) et qui donnent, bien sûr, libre cours aux avertisseurs qu'accompagnent des refrains entonnés par leurs occupants, d'autres supporters s'attellent à étendre sur plusieurs mètres en longueur ou en hauteur à travers les cités et les principales artères de la ville... basse (la plaine ou Camp inférieur, le fief du MOB, en fait, la vieille ville ou ville haute «appartenant» plutôt à la JSMB...) de gigantesques banderoles vert et noir sur lesquelles des textes, en français, en tamazight, en anglais («You will never walk alone!») et même en italien ! («MOB ; Una grande storia di amore»)...

Les murs, les bordures de trottoirs et d'escaliers, en quelques endroits, des troncs d'arbres et autres montants de poteaux électriques ou candélabres, n'ont pas échappé à la déferlante des pinceaux englués de laque verte et noire... De l'excès, mal-

heureusement. Rien de plus légitime, c'est vrai, que de manifester sa joie, son bonheur, mais pas au point de s'acharner à en imposer, ou quelquefois même, être tenté par la «provoc» gratuite, une agressivité, chez certains supporters (Rares, fort heureusement !) qui risquent de ternir les belles nouvelles «armoiries» du MOB de feu «Da Allaoua Kasri et des regre-

**Les «Crabes»,
désormais, évolueront
sur un plus grand
rocher...**

tés Akli Sellami et Larbi Allouache (que Dieu ait leurs âmes).

Et que la fête continue, bien sûr mais que les dirigeants du club, sans aucun doute matures et pondérés, interviennent avec fermeté et pédagogie dans la masse des supporters pour dissuader ceux qui, parmi eux, sont agressifs et impulsifs vis-à-vis des supporters de la JSMB. Parmi ces derniers, pourtant, votre serviteur en a entendu dire et répéter, parlant des «Mobistes» à l'occasion de l'accession de leur club cher à L1, «Mabrouk aâlioum !» Ça, c'est beau ! N'est-ce pas ?...

Tout comme c'est un honneur pour tout Béjaïa ; A noter que M. Rahmouni, cet ancien entraîneur du NARB Réghaïa, ancien international et joueur de la JSK, à la barre technique du MO Béjaïa depuis maintenant 2 années et auquel revient sans conteste une part considérable de mérite dans l'accession des Crabes en L1 aurait d'ores et déjà, selon une source habituée des coulisses immédiates du comité, formulé un préala-

ble pour pouvoir continuer à piloter la barre technique du club la saison prochaine, à savoir avoir les coudées plus franches désormais et disposer d'une totale autonomie en ce qui concerne les décisions techniques relatives, notamment, à la sélection des joueurs... «Certains joueurs ne sont pas encore aptes à évoluer en L1», aurait-il fait remarquer, du moins toujours selon notre source. Mais, cela dit, que la fête dure encore et encore, mais avec une certaine classe dont, heureusement, bien des «Mobistes» ont toujours su faire montre. Tels les anciens... n'est-ce pas, Mokhtar Bouya ?

LIGUE 1 (MISE À JOUR/27^e J) Résultats et classement

MC Oran - USM Alger	2-0
JSM Béjaïa - WA Tlemcen	1-0
MC Alger - ES Sétif	3-2
Classement	Pts
1. ES Sétif	55
2. USM El-Harrach	50
- MC Alger	50
4. CS Constantine	45
5. USM Alger	42
6. CR Belouizdad	41
7. JS Kabylie	39
8 -JSM Béjaïa	37
9. JS Saoura	34
- ASO Chlef	34
11. MC El-Eulma	33
12. CAB Arréridj	29
- MC Oran	29
14. CA Batna	25
15. WA Tlemcen	22
16. USM Bel-Abbès	21